

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2016-2017



Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

STATISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

RAPPORT
2016-2017



Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Secteur de l'aide financière aux études
1035, rue De La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019

ISBN 978-2-550-83589-9 (Version imprimée)
ISBN 978-2-550-83590-5 (Version électronique PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Avant-propos

Pour mener à bien sa mission, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur favorise l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante. Le présent rapport décrit l'important soutien financier que le gouvernement du Québec assure aux personnes qui poursuivent des études, tant au secondaire (formation professionnelle) qu'à l'enseignement collégial ou universitaire.

Ce rapport est divisé en deux chapitres. Le premier présente une compilation de diverses données relatives au principal programme d'aide financière aux études, soit le Programme de prêts et bourses, pour l'année d'attribution 2016-2017. Les statistiques qui s'y trouvent portent sur l'attribution de l'aide financière, les caractéristiques des bénéficiaires, les renseignements scolaires les concernant, les contributions prises en compte dans le calcul du montant d'aide financière à accorder, les ressources financières des bénéficiaires de même que d'autres caractéristiques du Programme.

Le second chapitre traite des autres programmes d'aide financière aux études administrés par le Ministère. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

Il est à noter que les données présentées dans ce rapport ont été arrondies. Leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. De plus, le terme « statistique non présentée » signifie que les chiffres en question ne figurent pas dans les tableaux.

Faits saillants

Les faits saillants du Programme de prêts et bourses pour l'année d'attribution 2016-2017 sont les suivants :

- Le nombre de bénéficiaires était de 179 096, pour une aide financière totale de 1,2 milliard de dollars (1 208,5 M\$) et une aide financière moyenne de 6 748 \$.
- Le montant total en prêts est de 580,3 M\$ et le montant total en bourses a atteint 628,2 M\$.
- La proportion de bénéficiaires ayant reçu une bourse était de 69,6 %.
- Le nombre de bénéficiaires qui ont reçu de l'aide financière uniquement sous forme de bourse (c'est-à-dire qui sont atteints d'une déficience fonctionnelle majeure) a augmenté de 7,7 %, pour atteindre 7 395.
- Le taux global de participation était de 32,4 %. Plus précisément, à la formation professionnelle, le taux de participation était de 34,3 %, alors qu'à la formation collégiale, il était de 23,7 %. Finalement, à la formation universitaire, le taux de participation était de 41,9 %.
- La proportion de bénéficiaires ayant au moins un enfant à charge était de 25,7 %.
- Plus de 75,2 % des bénéficiaires ne résidaient pas ou étaient réputés ne pas résider chez leurs parents.
- C'est 32,3 % des bénéficiaires qui ne sont pas canadiens de naissance.

Vocabulaire

Les définitions suivantes des principaux termes utilisés dans ce rapport faciliteront la compréhension des statistiques.

Autres revenus : Tous les revenus qui ne sont pas considérés comme des revenus d'emploi. Les autres revenus comprennent notamment les montants reçus à titre de pension alimentaire, de rentes d'orphelin, de rentes d'enfant de personne invalide, de rentes de conjoint survivant ou d'indemnités de décès, les revenus de placement, de succession, de fiducie ou de donation ainsi que les bourses d'excellence.

Bénéficiaire : Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse, ou d'une bourse seulement.

Bourse : Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée à une étudiante ou à un étudiant à temps plein lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions. Il est à noter que les étudiantes et les étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide financière.

Boursière, boursier : Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou qui reçoit une bourse seulement.

Célibataire : Personne qui n'est pas mariée ni unie civilement à une autre personne et qui n'habite pas en vie maritale avec un enfant à charge.

Conjointe, conjoint : Personne, de sexe différent ou de même sexe, qui est mariée ou unie civilement à l'étudiante ou à l'étudiant ou qui vit maritalement avec elle ou lui et avec au moins un enfant, que ce soit le sien ou celui de l'étudiante ou de l'étudiant.

Contribution : Participation de l'étudiante ou de l'étudiant, de ses parents ou encore de son conjoint ou de sa conjointe au financement des études.

Contributions des tiers : Ensemble des contributions des parents et du conjoint ou de la conjointe de l'étudiante ou de l'étudiant, déterminées en fonction des tables de contributions du Règlement sur l'aide financière aux études.

Dépenses admises : Frais reconnus, au sens du Règlement sur l'aide financière aux études, pour le calcul de l'aide financière.

Dette d'études : Montant cumulatif des prêts consentis dans le cadre du Programme de prêts et bourses et non remboursés à l'établissement financier prêteur.

Emprunteuse, emprunteur : Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit le ou les rembourser au terme de ses études.

Étudiante, étudiant : Personne qui fait des études secondaires (formation professionnelle), collégiales ou universitaires.

Frais de matériel scolaire : Frais reconnus par période d'études pour l'achat de matériel didactique ou d'équipement spécialisé.

Frais pour région périphérique : Frais reconnus aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents s'ils ne résident pas chez ces derniers et que leur résidence ou établissement d'enseignement se trouve dans une ville, une région ou une municipalité régionale de comté (MRC) dite périphérique.

Frais scolaires : Droits d'admission, droits d'inscription, droits de scolarité, droits afférents aux services d'enseignement et autres droits prescrits par l'établissement d'enseignement.

Ordre d'enseignement : Division de l'enseignement, soit l'enseignement secondaire, l'enseignement collégial ou l'enseignement universitaire.

Non-résidente, non-résident : Étudiante ou étudiant qui ne réside pas chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Parent : Père, mère ou répondant qui parraine une personne aux études conformément à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Période d'études : Période d'une durée de quatre mois généralement. La durée d'une période d'études peut varier en fonction du calendrier scolaire de l'établissement d'enseignement.

Prêt : Aide financière remboursable, garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants ne paient aucun intérêt tant qu'ils sont aux études (à temps plein pour les prêts reçus dans le cadre du Programme de prêts et bourses).

Région d'études : Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Réputée à temps plein, réputé à temps plein : Personne qui est aux études à temps partiel et qui est dans l'une des situations suivantes : est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; est chef de famille monoparentale et habite avec un enfant à charge; habite avec un conjoint ou une conjointe et un enfant à charge; bénéficie du programme Réussir; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Réputée inscrite, réputé inscrit : Pour une durée qui n'excède pas quatre mois, personne entre deux périodes d'études qui est dans l'une des situations suivantes : habite avec un enfant; est en situation grave et exceptionnelle; est atteinte d'une déficience fonctionnelle majeure; est enceinte d'au moins 20 semaines; bénéficie du programme Réussir et s'engage à poursuivre ses études; est atteinte de troubles graves à caractère épisodique.

Résidente, résident : Étudiante ou étudiant qui réside chez ses parents au sens du Règlement sur l'aide financière aux études.

Revenu total : Somme des revenus d'emploi et des autres revenus.

Revenus assimilables à un revenu d'emploi : Sommes reçues à titre de prestations d'assurance emploi, de prestations d'assurance parentale, d'indemnités de remplacement de revenu (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail [CNESST], Société de l'assurance automobile du Québec [SAAQ] ou Indemnisation des victimes d'actes criminels [IVAC]), de rentes ou de pension de retraite ou d'invalidité (Retraite Québec ou Régime de pensions du Canada [RPC]), de prestations de retraite, ou de sommes reçues d'Emploi-Québec pour une participation à une mesure de formation de la main-d'œuvre.

Revenus d'emploi : Revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi de l'étudiante ou de l'étudiant.

Taux de participation : Proportion des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une aide financière pour leurs études, résidant au Québec et inscrits à temps plein au trimestre d'automne dans un établissement d'enseignement situé au Québec.

Trimestre : Division de l'année scolaire. On compte trois trimestres distincts : automne, hiver et été et les dates peuvent varier selon le calendrier de chaque programme d'études.

Table des matières

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses.....	1
1.1 Le Programme en bref.....	1
1.2 Attribution de l'aide financière	2
1.3 Caractéristiques des bénéficiaires	14
1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires	24
1.5 Contributions des tiers.....	29
1.6 Ressources financières des bénéficiaires.....	35
1.7 Dépenses admises.....	41
1.8 Demande d'aide financière.....	43
1.9 Prêts et remboursement	45
Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière.....	48
2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers	48
2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	48
2.3 Programme études-travail	48
2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel	48
2.5 Programme de remise de dette	49
2.6 Programme de remboursement différé.....	49
2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière	50

Liste des tableaux

Tableau 1.2.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2016-2017.....	2
Tableau 1.2.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017.....	8
Tableau 1.2.3 :	Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017.....	9
Tableau 1.2.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	11
Tableau 1.2.5 :	Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017.....	12
Tableau 1.2.6 :	Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2016 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière	13
Tableau 1.3.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2016-2017.....	14
Tableau 1.3.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2016-2017.....	14
Tableau 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2016	16
Tableau 1.3.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	18
Tableau 1.3.5 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2016-2017	19
Tableau 1.3.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	21
Tableau 1.4.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2016-2017.....	24
Tableau 1.4.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2016-2017	24
Tableau 1.4.3 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2016-2017.....	25
Tableau 1.4.4 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2016-2017	26

Tableau 1.4.5 :	Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2016-2017.....	26
Tableau 1.4.6 :	Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2016-2017.....	27
Tableau 1.4.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2016-2017	27
Tableau 1.4.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2016-2017	27
Tableau 1.4.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2016-2017	28
Tableau 1.5.1 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017.....	30
Tableau 1.5.2 :	Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017	30
Tableau 1.5.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017	31
Tableau 1.5.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2016-2017.....	32
Tableau 1.5.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon la contribution des parents, 2016-2017	32
Tableau 1.5.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017	33
Tableau 1.5.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017.....	33
Tableau 1.5.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution des parents</i> selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2016-2017.....	33
Tableau 1.5.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Avec contribution du conjoint</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2016-2017	34
Tableau 1.5.10 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie <i>Sans contribution des tiers</i> selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2016-2017	34
Tableau 1.6.1 :	Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	35

Tableau 1.6.2 :	Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017	36
Tableau 1.6.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	37
Tableau 1.6.4 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017.....	37
Tableau 1.6.5 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2016-2017.....	38
Tableau 1.6.6 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2016-2017.....	38
Tableau 1.6.7 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2016-2017	39
Tableau 1.6.8 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2016-2017.....	39
Tableau 1.6.9 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2016-2017	40
Tableau 1.7.1 :	Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2016-2017	41
Tableau 1.7.2 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2016-2017.....	42
Tableau 1.8.1 :	Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2016-2017.....	44
Tableau 1.9.1 :	Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2016-2017.....	45
Tableau 1.9.2 :	Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2017	46
Tableau 1.9.3 :	Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2012-2013 à 2016-2017	46
Tableau 1.9.4 :	Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2012-2013 à 2016-2017.....	47
Tableau 2.7.1 :	Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2012-2013 à 2016-2017.....	51

Liste des graphiques

Graphique 1.2.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2016-2017.....	2
Graphique 1.2.2 :	Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017	3
Graphique 1.2.3 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	5
Graphique 1.2.4 :	Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	6
Graphique 1.2.5 :	Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	7
Graphique 1.2.6 :	Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	10
Graphique 1.3.1 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2016.....	15
Graphique 1.3.2 :	Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2016.....	17
Graphique 1.3.3 :	Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2016.....	18
Graphique 1.3.4 :	Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017	20
Graphique 1.3.5 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017.....	22
Graphique 1.3.6 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017	23
Graphique 1.4.1 :	Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2016-2017	24
Graphique 1.4.2 :	Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2016-2017.....	25
Graphique 1.6.1 :	Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017	36
Graphique 1.7.1 :	Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017	42
Graphique 1.8.1 :	Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2012-2013 à 2016-2017	43

Chapitre 1 : Programme de prêts et bourses

Ce chapitre décrit brièvement le Programme de prêts et bourses, la répartition de l'aide financière aux bénéficiaires et les caractéristiques de ces derniers.

1.1 Le Programme en bref

Le Programme de prêts et bourses est le principal programme d'aide financière aux études du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il permet aux Québécoises et aux Québécois dont les ressources financières sont insuffisantes de poursuivre à temps plein, dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère, des études secondaires à la formation professionnelle ou des études postsecondaires.

Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiantes et étudiants et, s'il y a lieu, leurs parents ou leur conjoint ou conjointe doivent contribuer au financement de leurs études en proportion de leurs moyens. L'État, quant à lui, fournit les ressources manquantes. Ainsi, l'aide financière est calculée de la façon suivante :

les dépenses admises – les contributions = les besoins financiers.

L'aide financière est d'abord attribuée sous forme de prêt. Si ce prêt ne suffit pas à couvrir les besoins financiers, l'étudiante ou l'étudiant devient admissible à une bourse. Le gouvernement garantit le prêt et, pendant toute la durée des études à temps plein, en paie les intérêts. Quant à la bourse, elle n'a pas à être remboursée.

Pour en savoir davantage sur le Programme de prêts et bourses, on peut consulter le document *Une aide à votre portée* sur le site Web de l'Aide financière aux études¹.

¹ Le document est accessible à cette adresse : <http://www.afe.gouv.qc.ca/toutes-les-publications/detail/une-aide-a-votre-portee/>

1.2 Attribution de l'aide financière

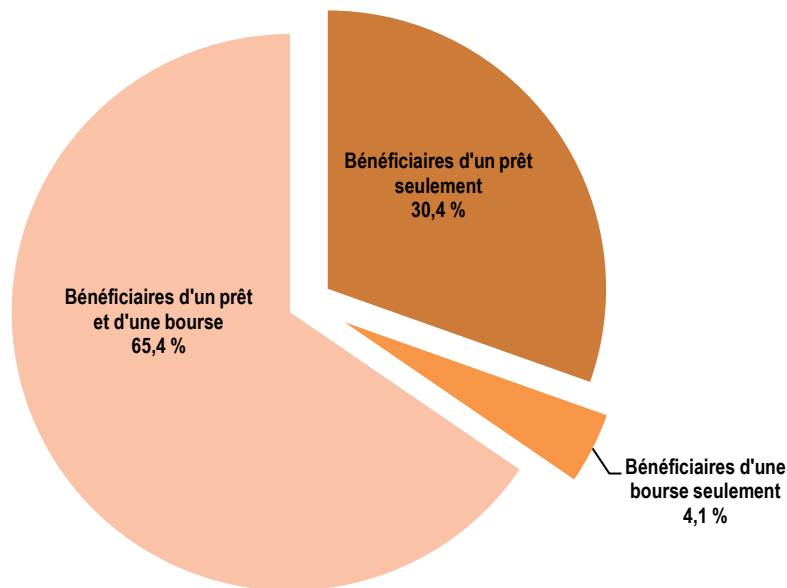
Le Programme de prêts et bourses prévoit le versement d'une aide financière aux études au cours d'une année d'attribution s'échelonnant de septembre à août. En 2016-2017, 179 096 étudiants ont bénéficié d'une aide financière en vertu de ce programme (tableau 1.2.1). Au total, 1,2 milliard de dollars (1 208,5 M\$) leur ont été attribués. Plus précisément, 54 493 bénéficiaires (30,4%) ont obtenu uniquement un prêt et 117 208 (65,4%) ont reçu une bourse consécutive à un prêt. Finalement, 7 395 (4,1%) ont reçu uniquement une bourse parce qu'ils avaient une déficience fonctionnelle majeure au sens du Règlement sur l'aide financière aux études (graphique 1.2.1).

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une bourse consécutive à un prêt, en 2016-2017, l'aide était composée de 372,9 millions de dollars de prêts (39,3 %) et de 574,8 millions de dollars de bourses (60,7 %).

Tableau 1.2.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon la forme d'aide financière, 2016-2017

Forme d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant en prêts	Montant en bourses	Montant total
Prêt seulement	54 493	207,3 M\$	-	207,3 M\$
Bourse seulement	7 395	-	53,4 M\$	53,4 M\$
Prêt et bourse	117 208	372,9 M\$	574,8 M\$	947,7 M\$
Total des bénéficiaires	179 096	580,3 M\$	628,2 M\$	1 208,5 M\$

Graphique 1.2.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, 2016-2017

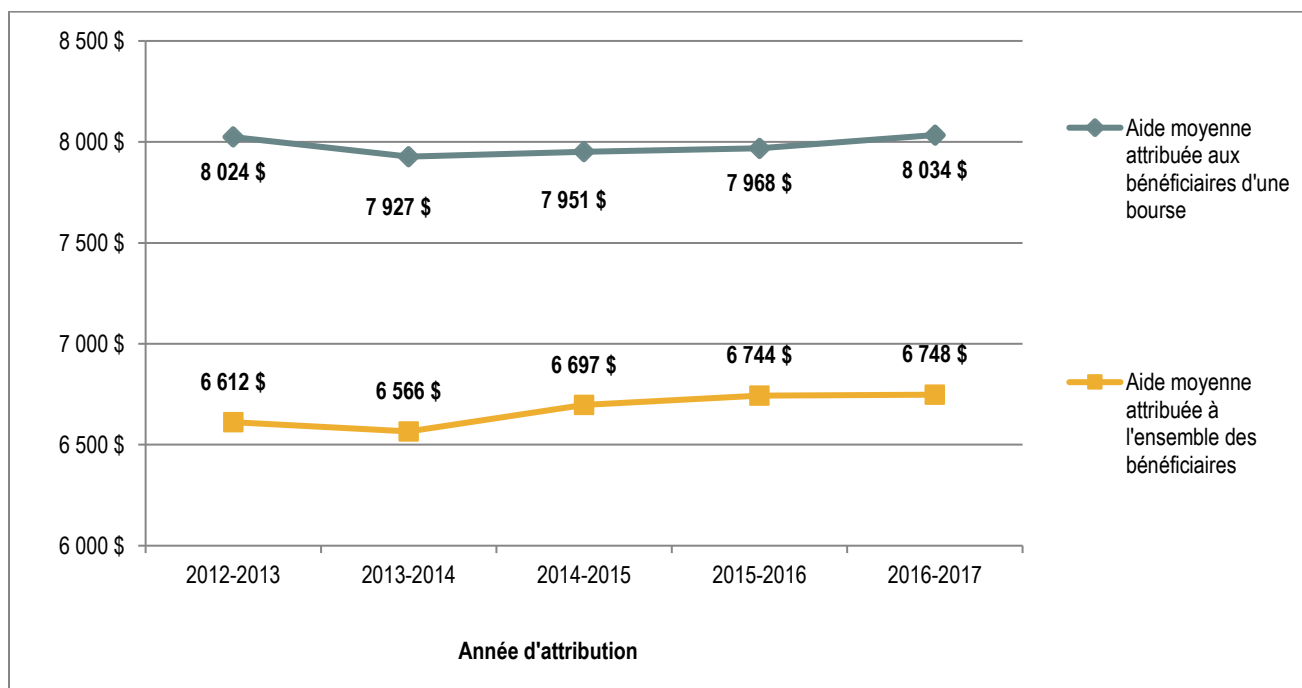


Au total, 171 701 personnes ont bénéficié d'un prêt (seul ou accompagné d'une bourse), dont le montant moyen annuel était de 3 380 \$. Pour les 124 603 boursiers (prêt et bourse ou bourse seulement), le montant moyen annuel de la bourse se chiffrait à 5 041 \$. Ainsi, une somme annuelle totale de 580,3 millions de dollars a été allouée sous forme de prêt, ce qui représente 48,0 % de l'aide totale annuelle attribuée, et 628,2 millions de dollars (52,0 %) ont été versés sous forme de bourse.

Le graphique 1.2.2 montre que l'aide moyenne annuelle affiche une tendance à la hausse depuis les cinq dernières années. Pour l'ensemble des bénéficiaires, le montant moyen annuel de l'aide financière est passé de 6 566 \$ en 2013-2014 à 6 748 \$ en 2016-2017, ce qui représente une augmentation de 2,8 %. Pour les bénéficiaires d'une bourse, l'augmentation est de 1,3 %, les montants étant respectivement de 7 927 \$ et de 8 034 \$ pour la même période.

La légère diminution observée en 2013-2014 par rapport à 2012-2013 est attribuable en partie au retrait de mesures de bonification appliquées au Programme de prêts et bourses à l'année 2012-2013 seulement. Ces bonifications avaient un impact sur le montant de prêt accordé aux bénéficiaires pour qui une contribution des tiers était calculée. Ces bonifications ont été retirées après le Sommet sur l'enseignement supérieur.

Graphique 1.2.2 : Évolution de l'aide moyenne annuelle attribuée aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la forme d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017

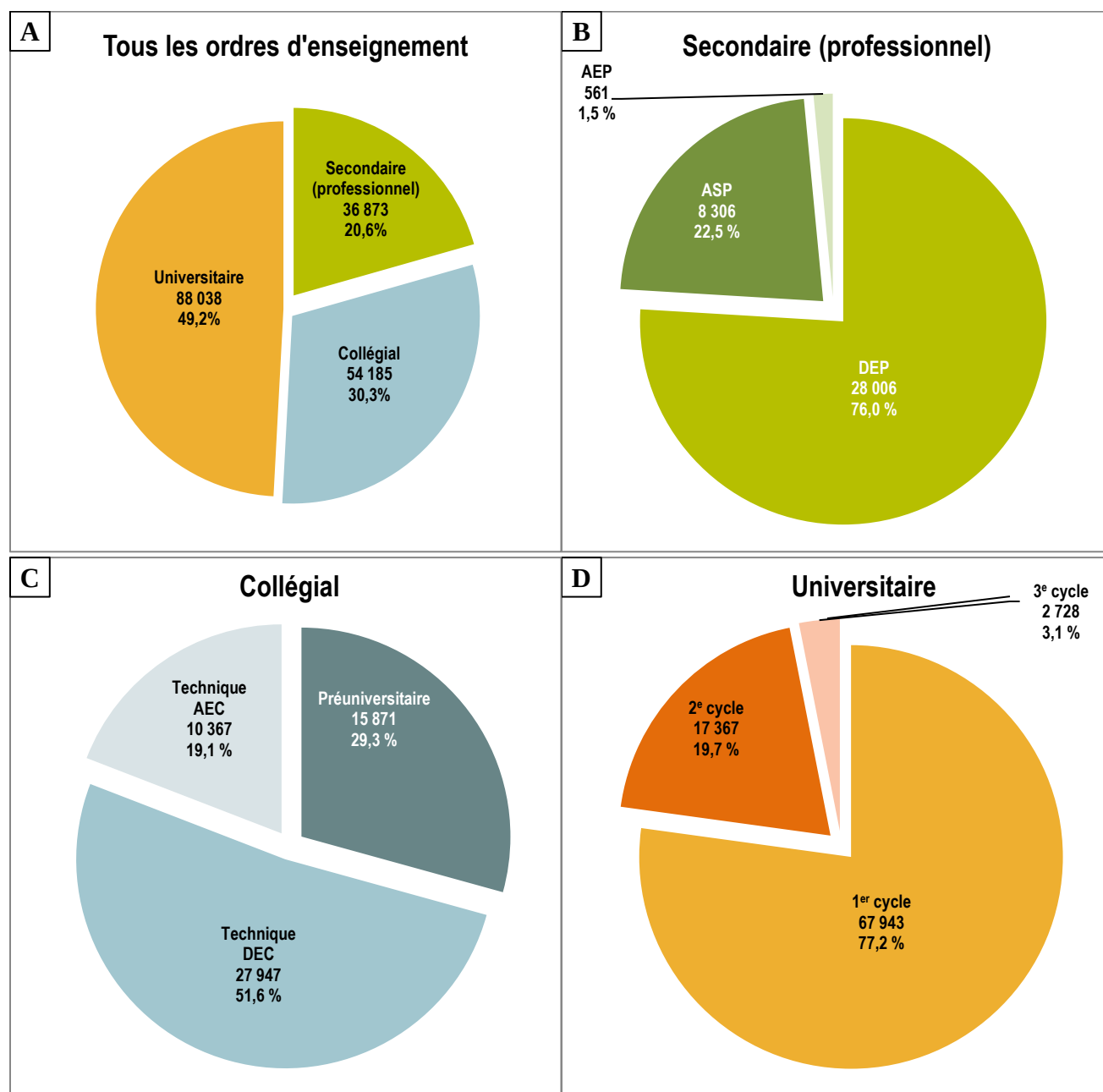


Un peu moins de la moitié (49,2 %) des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses fréquentaient un établissement d'enseignement universitaire en 2016-2017 (graphique 1.2.3 A). Ils ont reçu 54,9 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 663,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente une moyenne de 7 536 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Les bénéficiaires du 1^{er} cycle représentaient 77,2 % des bénéficiaires à l'université (graphique 1.2.3 D), soit 37,9 % de l'ensemble des bénéficiaires (statistique non présentée). Le graphique 1.2.5 indique que les bénéficiaires du 2^e et du 3^e cycle ont reçu en moyenne les montants d'aide les plus élevés.

Par ailleurs, près du tiers (30,3 %) des bénéficiaires fréquentaient un établissement d'enseignement collégial (graphique 1.2.3 A). Ces derniers ont reçu 26,4 % de l'ensemble de l'aide attribuée, pour un total de 318,6 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), ce qui représente en moyenne 5 880 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Le graphique 1.2.3 C indique que ces bénéficiaires étaient majoritairement (51,6 %) à la formation technique (DEC), et le graphique 1.2.5 montre que le montant moyen d'aide financière variait selon le type de formation.

Notons également que 20,6 % des bénéficiaires étaient à la formation professionnelle du secondaire (graphique 1.2.3 A) et qu'ils ont reçu 18,7 % de l'aide financière totale, soit 226,4 millions de dollars (graphique 1.2.4 A), pour une moyenne de 6 141 \$ par bénéficiaire (tableau 1.2.2). Ces personnes étudiaient en grande majorité (76,0 %) à la formation professionnelle en vue de l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) (graphique 1.2.3 B). Le montant moyen de l'aide était plus élevé pour ce type de formation que pour les programmes menant à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou à une attestation d'études professionnelles (AEP) (graphique 1.2.5).

Graphique 1.2.3 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Graphique 1.2.4 : Proportion du montant total d'aide financière du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Graphique 1.2.5 : Montant moyen d'aide financière attribué aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

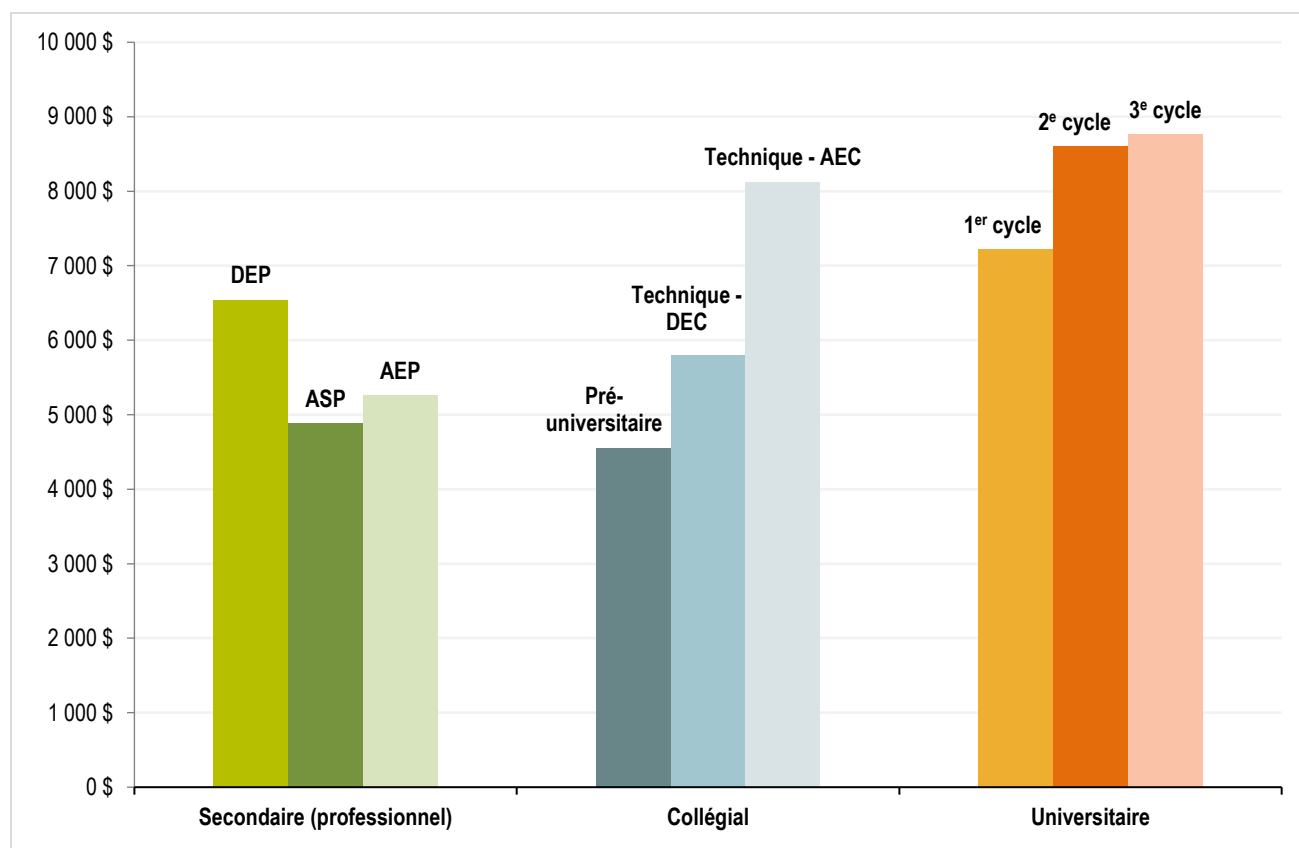


Tableau 1.2.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt seulement			Bénéficiaires d'une bourse seulement			Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse			Total des bénéficiaires		
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant total en prêts	Nombre	Montant moyen en bourses	Montant total en bourses	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide	Nombre	Montant moyen d'aide	Montant total d'aide
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	7 579	2 923 \$	22,2 M\$	794	5 662 \$	4,5 M\$	28 500	7 010 \$	199,8 M\$	36 873	6 141 \$	226,4 M\$
	DEP	6 852	3 016 \$	20,7 M\$	734	5 726 \$	4,2 M\$	20 420	7 742 \$	158,1 M\$	28 006	6 533 \$	183,0 M\$
	ASP	663	2 051 \$	1,4 M\$	45	5 035 \$	0,2 M\$	7 598	5 125 \$	38,9 M\$	8 306	4 879 \$	40,5 M\$
	AEP	64	2 045 \$	0,1 M\$	15	4 430 \$	0,1 M\$	482	5 706 \$	2,8 M\$	561	5 255 \$	2,9 M\$
Collégial	Total collégial	19 926	3 644 \$	72,6 M\$	2 756	6 347 \$	17,5 M\$	31 503	7 252 \$	228,5 M\$	54 185	5 880 \$	318,6 M\$
	Préuniversitaire	5 354	2 359 \$	12,6 M\$	796	5 383 \$	4,3 M\$	9 721	5 692 \$	55,3 M\$	15 871	4 552 \$	72,2 M\$
	Technique – DEC	10 272	3 155 \$	32,4 M\$	1 656	6 510 \$	10,8 M\$	16 019	7 426 \$	119,0 M\$	27 947	5 802 \$	162,1 M\$
	Technique – AEC	4 300	6 415 \$	27,6 M\$	304	7 984 \$	2,4 M\$	5 763	9 402 \$	54,2 M\$	10 367	8 121 \$	84,2 M\$
Universitaire	Total universitaire	26 988	4 171 \$	112,6 M\$	3 845	8 172 \$	31,4 M\$	57 205	9 080 \$	519,4 M\$	88 038	7 536 \$	663,4 M\$
	1 ^{er} cycle	20 842	3 857 \$	80,4 M\$	3 163	7 946 \$	25,1 M\$	43 938	8 756 \$	384,7 M\$	67 943	7 215 \$	490,2 M\$
	2 ^e cycle	5 004	5 163 \$	25,8 M\$	577	9 034 \$	5,2 M\$	11 786	10 034 \$	118,3 M\$	17 367	8 597 \$	149,3 M\$
	3 ^e cycle	1 142	5 571 \$	6,4 M\$	105	10 236 \$	1,1 M\$	1 481	11 113 \$	16,5 M\$	2 728	8 759 \$	23,9 M\$
Total		54 493	3 805 \$	207,3 M\$	7 395	7 222 \$	53,4 M\$	117 208	8 086 \$	947,7 M\$	179 096	6 748 \$	1 208,5 M\$

Le tableau 1.2.3 et le graphique 1.2.6 présentent la répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et le montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière. Comme mentionné au début du chapitre, 65,4 % de l'ensemble des bénéficiaires ont reçu une aide financière sous forme de prêts et de bourses.

À la formation professionnelle, 77,3 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 2 306 \$ et 4 704 \$. À titre de comparaison, presque tous ceux qui poursuivaient des études menant à une ASP (91,5 %) ont reçu un prêt et une bourse, alors que ce fut le cas pour 72,9 % au DEP et pour 85,9 % à l'AEP.

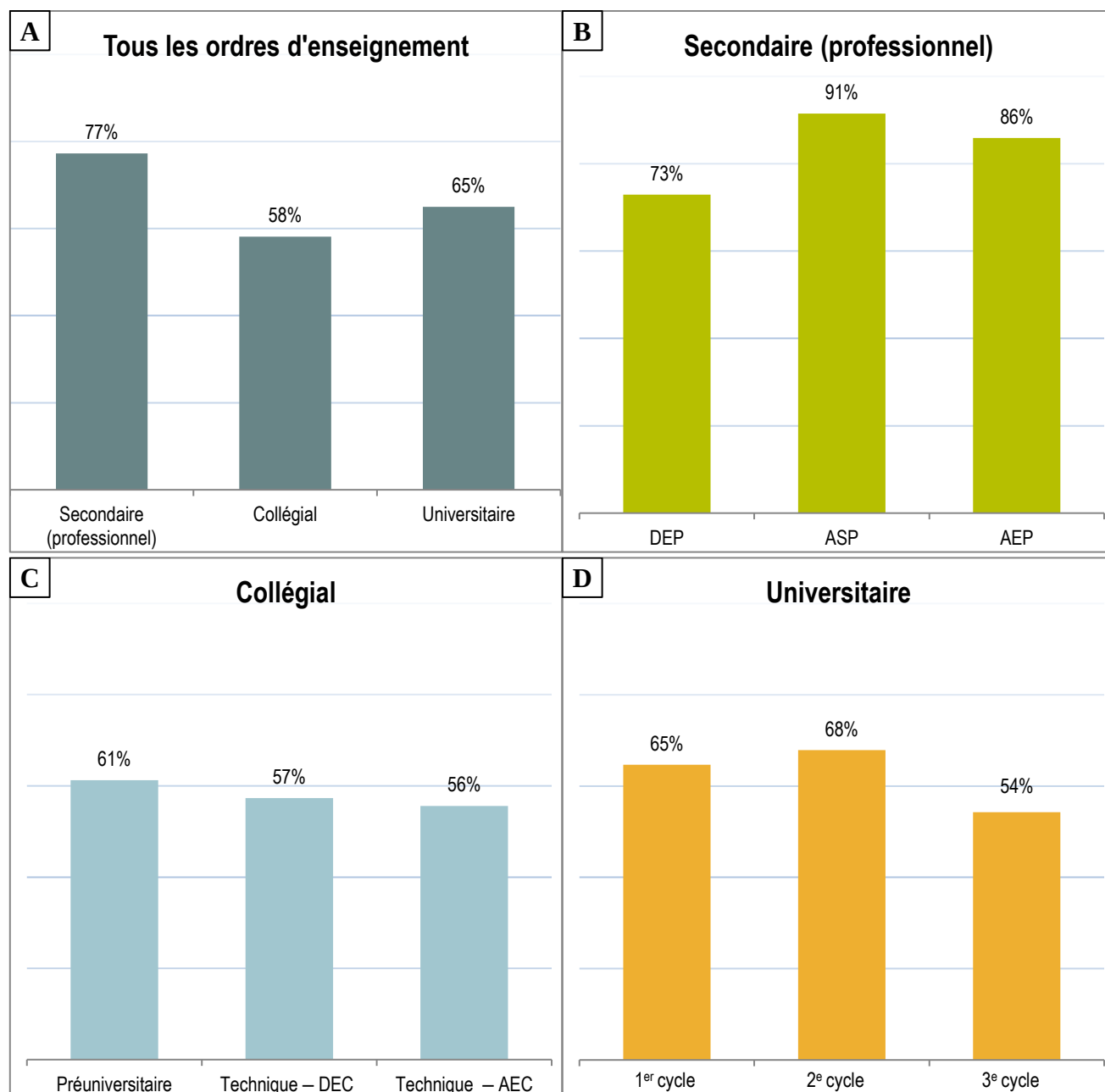
Au collégial, 58,1 % des bénéficiaires ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 042 \$ et de 4 210 \$. Un peu plus de un bénéficiaire sur deux (55,6 %) a reçu un prêt et une bourse à la formation technique menant à une attestation d'études collégiales (AEC). À titre de comparaison, 57,3 % des bénéficiaires à la formation technique menant au diplôme d'études collégiales (DEC) et 61,3 % des bénéficiaires à la formation préuniversitaire ont reçu un prêt et une bourse.

À la formation universitaire, deux bénéficiaires sur trois (65,0 %) ont obtenu un prêt et une bourse, dont les montants moyens étaient respectivement de 3 695 \$ et de 5 385 \$. Plus d'un bénéficiaire sur deux (54,3 %) a reçu un prêt et une bourse pour des études au 3^e cycle, comparativement à 64,7 % au 1^{er} cycle et à 67,9 % au 2^e cycle.

Tableau 1.2.3 : Répartition des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse et montant attribué selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse						Montant total d'aide
		Nombre	Montant moyen en prêts	Montant moyen en bourses	Montant moyen d'aide	Montant total en prêts	Montant total en bourses	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	28 500	2 306 \$	4 704 \$	7 010 \$	65,7 M\$	134,1 M\$	199,8 M\$
	DEP	20 420	2 730 \$	5 012 \$	7 742 \$	55,8 M\$	102,3 M\$	158,1 M\$
	ASP	7 598	1 219 \$	3 906 \$	5 125 \$	9,3 M\$	29,7 M\$	38,9 M\$
	AEP	482	1 458 \$	4 249 \$	5 706 \$	0,7 M\$	2,0 M\$	2,8 M\$
Collégial	Total collégial	31 503	3 042 \$	4 210 \$	7 252 \$	95,8 M\$	132,6 M\$	228,5 M\$
	Préuniversitaire	9 721	2 584 \$	3 108 \$	5 692 \$	25,1 M\$	30,2 M\$	55,3 M\$
	Technique DEC	16 019	3 094 \$	4 332 \$	7 426 \$	49,6 M\$	69,4 M\$	119,0 M\$
	Technique AEC	5 763	3 670 \$	5 732 \$	9 402 \$	21,2 M\$	33,0 M\$	54,2 M\$
Universitaire	Total universitaire	57 205	3 695 \$	5 385 \$	9 080 \$	211,4 M\$	308,1 M\$	519,4 M\$
	1 ^{er} cycle	43 938	3 387 \$	5 369 \$	8 756 \$	148,8 M\$	235,9 M\$	384,7 M\$
	2 ^e cycle	11 786	4 638 \$	5 396 \$	10 034 \$	54,7 M\$	63,6 M\$	118,3 M\$
	3 ^e cycle	1 481	5 349 \$	5 764 \$	11 113 \$	7,9 M\$	8,5 M\$	16,5 M\$
Total des bénéficiaires		117 208	3 182 \$	4 904 \$	8 086 \$	372,9 M\$	574,8 M\$	947,7 M\$

Graphique 1.2.6 : Proportion des bénéficiaires qui ont obtenu un prêt et une bourse selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Rappelons que le montant moyen d'aide financière accordé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 6 748 \$ en 2016-2017. On observe que près de la moitié (47,5 %) de l'ensemble des bénéficiaires a obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$. Si on les répartit selon l'ordre d'enseignement, on remarque que 54,4 % des bénéficiaires à la formation universitaire ont obtenu une aide financière totale de plus de 6 000 \$, alors que cette proportion était respectivement de 40,5 % et de 41,5 % au collégial et à la formation professionnelle (tableau 1.2.4).

À l'opposé, 52,5 % de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses a obtenu une aide financière totale de 6 000 \$ ou moins. Plus particulièrement, près du quart (24,4 %) des bénéficiaires a reçu un montant d'aide entre 2 001 \$ et 4 000 \$, ce qui représente près de la moitié des bénéficiaires qui recevaient une aide totale de 6 000 \$ ou moins.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 23,3 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une ASP et 34,9 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à une AEP qui ont reçu un montant d'aide total de plus 6 000 \$. À titre de comparaison, c'est 46,9 % des bénéficiaires inscrits à un programme conduisant à un DEP qui ont reçu une somme du même ordre.

Au collégial, la proportion de bénéficiaires recevant plus de 6 000 \$ était de 25,4 % à la formation préuniversitaire, alors qu'elle était de 41,6 % à la formation technique menant à un DEC et de 60,9 % à la formation technique conduisant à une AEC.

À l'enseignement universitaire, près de deux bénéficiaires sur trois au 2^e et au 3^e cycle, soit 63,3 % et 64,2 % respectivement, ont reçu une aide totale de plus de 6 000 \$, comparativement à un peu plus de la moitié (51,6%) pour ceux du 1^{er} cycle.

Tableau 1.2.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant d'aide total attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant d'aide total attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	13,2 %	24,5 %	20,8 %	14,2 %	9,9 %	17,4 %
	DEP	14,5 %	21,2 %	17,3 %	14,8 %	11,5 %	20,6 %
	ASP	8,9 %	35,6 %	32,3 %	11,7 %	4,4 %	7,2 %
	AEP	11,6 %	27,5 %	26,0 %	19,4 %	7,8 %	7,7 %
Collégial	Total collégial	10,5 %	28,4 %	20,5 %	13,1 %	12,9 %	14,5 %
	Préuniversitaire	15,8 %	34,0 %	24,8 %	9,6 %	10,7 %	5,1 %
	Technique – DEC	9,4 %	30,4 %	18,6 %	14,4 %	13,5 %	13,7 %
	Technique – AEC	5,4 %	14,7 %	19,1 %	15,0 %	14,8 %	31,1 %
Universitaire	Total universitaire	6,3 %	21,8 %	17,6 %	14,1 %	12,0 %	28,3 %
	1 ^{er} cycle	6,8 %	24,4 %	17,2 %	14,2 %	11,5 %	25,9 %
	2 ^e cycle	4,4 %	13,4 %	18,9 %	13,7 %	13,8 %	35,8 %
	3 ^e cycle	5,1 %	11,8 %	19,0 %	13,5 %	13,0 %	37,7 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	9,0 %	24,4 %	19,1 %	13,8 %	11,8 %	21,9 %

Rappelons que le montant de bourse moyen attribué dans le cadre du Programme de prêts et bourses se chiffrait à 5 041 \$ en 2016-2017. Parmi les boursiers, 59,2 % des étudiants à l'université ont reçu une bourse de plus de 4 000 \$, comparativement à 45,1 % au collégial et à 48,9 % au secondaire (tableau 1.2.5).

Tableau 1.2.5 : Répartition des bénéficiaires d'une bourse du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse attribué, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Montant de bourse attribué					
		2 000 \$ ou moins	De 2 001 \$ à 4 000 \$	De 4 001 \$ à 6 000 \$	De 6 001 \$ à 8 000 \$	De 8 001 \$ à 10 000 \$	10 001 \$ ou plus
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	17,5 %	33,6 %	19,8 %	12,8 %	8,2 %	8,1 %
	DEP	20,2 %	25,8 %	19,2 %	15,1 %	9,8 %	10,0 %
	ASP	10,3 %	54,9 %	21,1 %	6,5 %	3,9 %	3,2 %
	AEP	16,1 %	37,0 %	27,2 %	10,7 %	5,4 %	3,6 %
Collégial	Total collégial	26,9 %	28,0 %	16,7 %	13,5 %	6,6 %	8,2 %
	Préuniversitaire	37,0 %	33,0 %	12,9 %	10,4 %	2,8 %	3,9 %
	Technique – DEC	25,3 %	27,0 %	17,6 %	14,4 %	6,9 %	8,8 %
	Technique – AEC	14,2 %	22,2 %	20,8 %	16,4 %	12,5 %	13,9 %
Universitaire	Total universitaire	17,8 %	23,0 %	19,2 %	15,6 %	10,6 %	13,8 %
	1 ^{er} cycle	18,1 %	23,3 %	19,3 %	14,9 %	10,3 %	14,1 %
	2 ^e cycle	16,8 %	22,0 %	19,0 %	18,3 %	11,2 %	12,7 %
	3 ^e cycle	15,1 %	19,2 %	18,2 %	18,4 %	13,2 %	16,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	20,2 %	26,8 %	18,7 %	14,4 %	8,9 %	10,9 %

À l'automne 2016, le taux de participation au Programme de prêts et bourses était de 32,4 % (tableau 1.2.6). C'est à la formation universitaire que s'observait le plus haut taux de participation, où 41,9 % des étudiantes et des étudiants bénéficiaient de ce programme, comparativement à 34,3 % au secondaire à la formation professionnelle et à 23,7 % au collégial subventionné².

À l'enseignement universitaire, c'est au 2^e cycle que le taux de participation était le plus élevé, s'élevant à 68,5 %, alors qu'il était de 38,8 % au 1^{er} cycle et de 27,8 % au 3^e cycle. Par ailleurs, 29,5 % des étudiants universitaires ont reçu une bourse. C'est également au 2^e cycle que se trouvait la plus grande proportion de boursiers (49,7 %).

Au collégial subventionné, 14,6 % des étudiants à la formation préuniversitaire ont profité d'une aide financière, comparativement à 31,1 % à la formation technique menant à un DEC et à 45,7 % à la formation technique menant à une AEC. Pour ce qui est de la bourse, 15,8 % des étudiants collégiaux en ont bénéficié.

À la formation professionnelle du secondaire, 34,4 % des élèves inscrits à un programme menant au DEP ont profité d'une aide financière, comparativement à 35,5 % à l'ASP et à 19,5 % à l'AEP. Finalement, 27,2 % des élèves de la formation professionnelle ont bénéficié d'une bourse.

² Les données pour l'enseignement collégial non subventionné n'étant pas disponibles, cet ordre d'enseignement est exclu.

Tableau 1.2.6 : Taux de participation au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2016 selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et la forme d'aide financière

Ordre d'enseignement	Type de formation	Bénéficiaires d'un prêt	Bénéficiaires d'une bourse	Total des bénéficiaires
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	33,5 %	27,2 %	34,3 %
	DEP	33,5 %	26,3 %	34,4 %
	ASP	35,3 %	33,0 %	35,5 %
	AEP	18,8 %	17,6 %	19,5 %
Collégial subventionné	Total collégial	22,5 %	15,8 %	23,7 %
	Préuniversitaire	13,9 %	9,7 %	14,6 %
	Technique – DEC	29,3 %	20,1 %	31,1 %
	Technique – AEC	44,4 %	36,2 %	45,7 %
Universitaire	Total universitaire	40,5 %	29,5 %	41,9 %
	1 ^{er} cycle	37,4 %	27,2 %	38,8 %
	2 ^e cycle	66,6 %	49,7 %	68,5 %
	3 ^e cycle	26,8 %	16,9 %	27,8 %
Total des bénéficiaires		31,2 %	23,0 %	32,4 %

1.3 Caractéristiques des bénéficiaires

Les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 étaient principalement citoyens canadiens de naissance, célibataires et au début de la vingtaine. Les femmes étaient en plus grand nombre que les hommes. De plus, la majorité des bénéficiaires ne résidaient pas chez leurs parents.

Les tableaux 1.3.1 et 1.3.2 fournissent des indications sur la citoyenneté et l'état civil des bénéficiaires en 2016-2017. La majorité était de citoyenneté canadienne avec 67,7 % des bénéficiaires qui sont nés au Canada et 11,7 % d'entre eux qui ont obtenu la nationalité canadienne par naturalisation. De plus, un bénéficiaire sur cinq (20,4 %) avait le statut de résident permanent. Les bénéficiaires étaient également en grande majorité célibataires (76,0 %).

Tableau 1.3.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la citoyenneté, 2016-2017

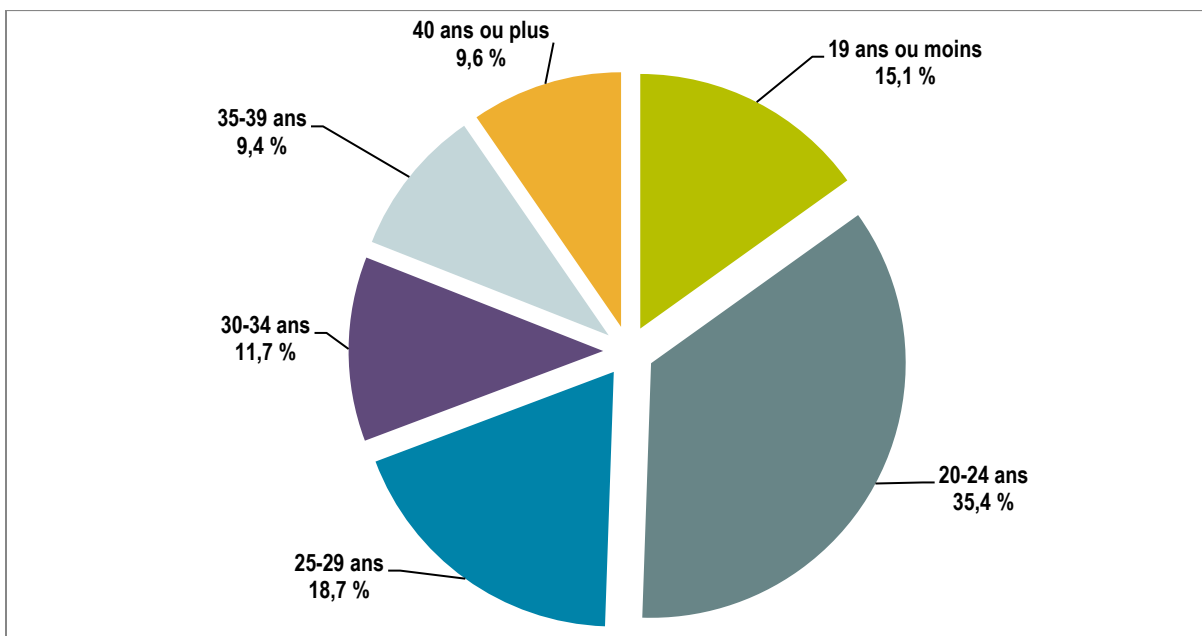
Citoyenneté	Nombre de bénéficiaires	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	121 165	67,7 %
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	21 003	11,7 %
Résidence permanente	36 544	20,4 %
Statut de réfugié	384	0,2 %
Total des bénéficiaires	179 096	100,0 %

Tableau 1.3.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'état civil, 2016-2017

État civil	Nombre de bénéficiaires	%
Célibataire	136 195	76,0 %
Mariée ou marié ou unie ou uni civilement	36 469	20,4 %
Divorcée ou divorcé	3 171	1,8 %
Séparée ou séparé de fait ou légalement	3 014	1,7 %
Veuve ou veuf	247	0,1 %
Total des bénéficiaires	179 096	100,0 %

Le graphique 1.3.1 permet de calculer que 69,2 % des bénéficiaires étaient âgés de moins de 30 ans, avec une majorité (35,4 %) dans la catégorie des 20 à 24 ans. Il est à noter que l'âge des bénéficiaires est déterminé au 30 septembre de l'année d'attribution, donc ici le 30 septembre 2016.

Graphique 1.3.1 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge au 30 septembre 2016



Le tableau 1.3.3 indique que près de la moitié des bénéficiaires qui étudient à l'université (47,8%, soit 42 083) étaient âgés de 20 à 24 ans. Cette proportion est influencée principalement par le nombre de bénéficiaires du 1^{er} cycle. Ceux du 2^e cycle se répartissent surtout dans les catégories des 20-24 ans et 25-29 ans. Finalement, ceux du 3^e cycle se trouvaient majoritairement dans la catégorie des 25-29 ans.

Au collégial, près des deux tiers des bénéficiaires (62,4 %, soit 33 785) étaient âgés de moins de 25 ans, répartis dans les catégories des 19 ans ou moins et des 20-24 ans. En ce qui a trait à la formation technique menant à un DEC, le partage était homogène, alors qu'à la formation préuniversitaire, les bénéficiaires étaient plus jeunes (majorité de 19 ans ou moins), et qu'à la formation technique conduisant à l'AEC, ils étaient plus âgés (majorité de 40 ans ou plus).

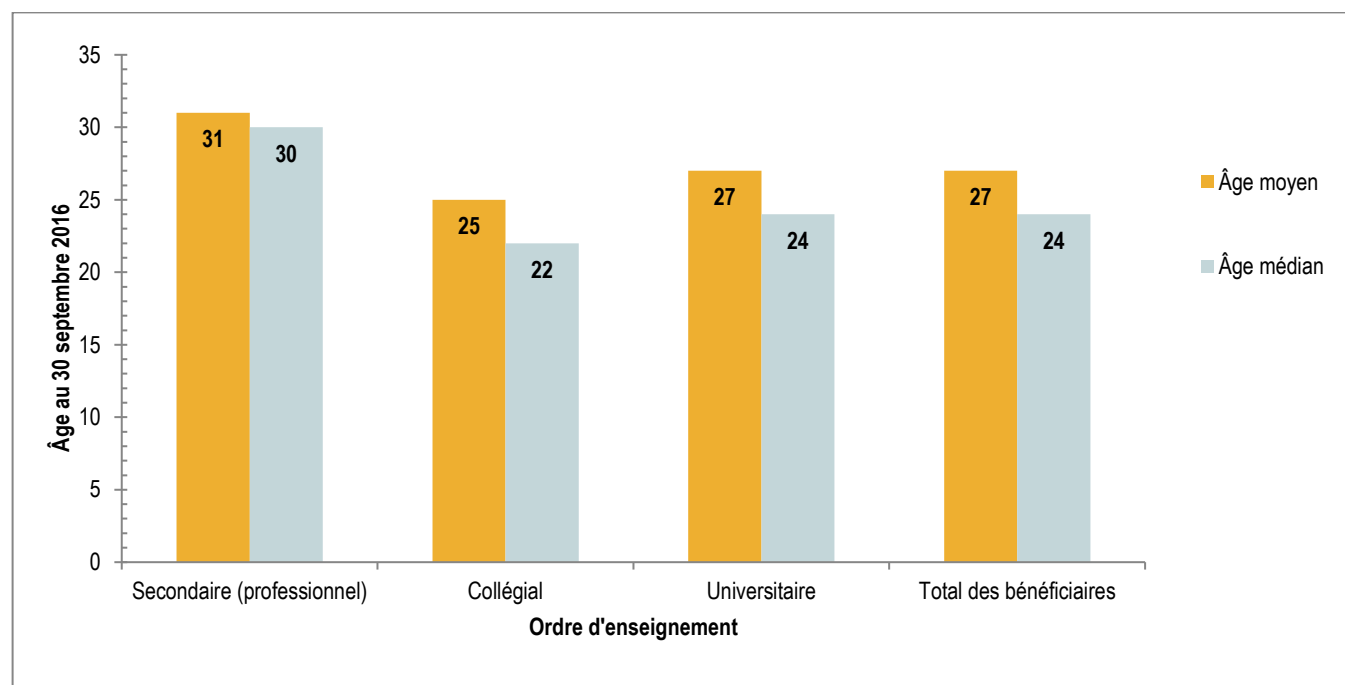
À la formation professionnelle du secondaire, la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge était presque uniforme, même pour les 40 ans ou plus (tableau 1.3.3). Par contre, en ce qui concerne les programmes conduisant à une ASP, on comptait relativement très peu de bénéficiaires de moins de 25 ans. Pour ce qui est des programmes conduisant à une AEP, on observe que la majorité des bénéficiaires se trouvaient dans la catégorie des 40 ans ou plus.

Tableau 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation et le groupe d'âge au 30 septembre 2016

Ordre d'enseignement	Type de formation	Groupe d'âge des bénéficiaires au 30 septembre 2016						Total
		19 ans ou moins	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou plus	
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 047	6 731	6 567	6 505	5 818	7 205	36 873
	DEP	3 886	6 205	5 214	4 267	3 793	4 641	28 006
	ASP	146	486	1 298	2 136	1 904	2 336	8 306
	AEP	15	40	55	102	121	228	561
Collégial	Total collégial	19 135	14 650	7 371	5 091	4 125	3 813	54 185
	Préuniversitaire	10 402	3 422	974	503	335	235	15 871
	Technique – DEC	8 309	9 234	4 474	2 573	1 898	1 459	27 947
	Technique – AEC	424	1 994	1 923	2 015	1 892	2 119	10 367
Universitaire	Total universitaire	3 908	42 083	19 548	9 406	6 905	6 188	88 038
	1 ^{er} cycle	3 889	34 880	13 017	6 679	5 046	4 432	67 943
	2 ^e cycle	19	6 826	5 576	2 142	1 460	1 344	17 367
	3 ^e cycle	0	377	955	585	399	412	2 728
Total des bénéficiaires	Nombre	27 090	63 464	33 486	21 002	16 848	17 206	179 096
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	15,1 %	35,4 %	18,7 %	11,7 %	9,4 %	9,6 %	100,0 %

Le graphique 1.3.2 indique que les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à la formation professionnelle du secondaire étaient plus âgés que ceux de la formation collégiale ou universitaire.

Graphique 1.3.2 : Âge moyen et médian des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement au 30 septembre 2016



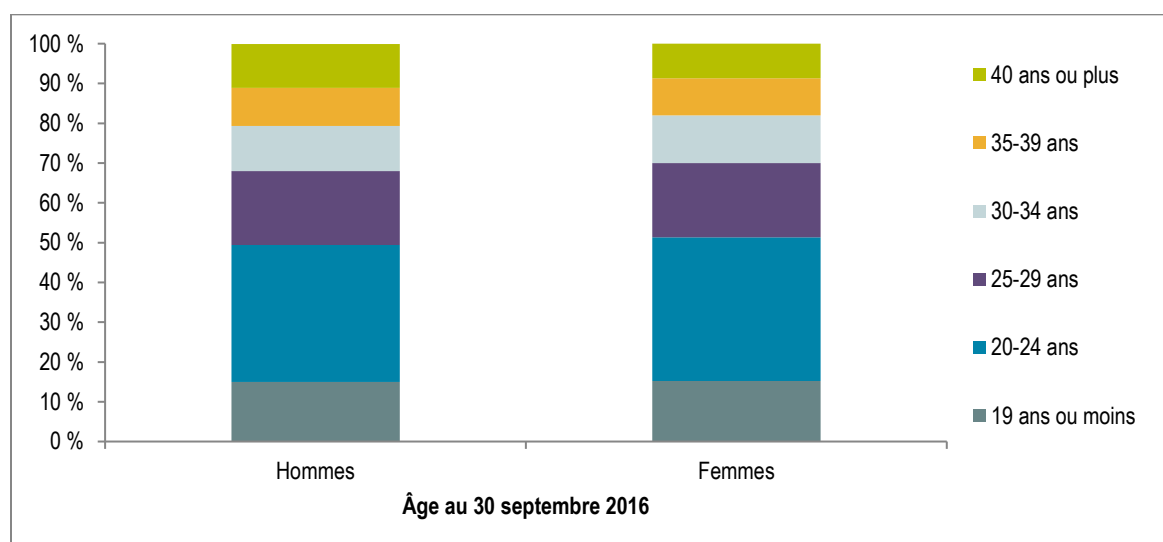
Environ 61,1 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 étaient de sexe féminin (tableau 1.3.4). Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes au sein de tous les ordres d'enseignement et dans tous les types de formation. C'est au secondaire à la formation professionnelle menant à une AEP que la majorité féminine était la plus importante, avec un taux de représentation de 76,3 %. La présence des femmes au collégial était aussi remarquable à la formation technique menant à un DEC, où elles constituaient 67,3 % des bénéficiaires.

Tableau 1.3.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le sexe, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Femmes		Hommes	
		Nombre de bénéficiaires	%	Nombre de bénéficiaires	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	21 350	57,9 %	15 523	42,1 %
	DEP	16 084	57,4 %	11 922	42,6 %
	ASP	4 838	58,2 %	3 468	41,8 %
	AEP	428	76,3 %	133	23,7 %
Collégial	Total collégial	34 926	64,5 %	19 259	35,5 %
	Préuniversitaire	9 940	62,6 %	5 931	37,4 %
	Technique – DEC	18 798	67,3 %	9 149	32,7 %
	Technique – AEC	6 188	59,7 %	4 179	40,3 %
Universitaire	Total universitaire	53 072	60,3 %	34 966	39,7 %
	1 ^{er} cycle	41 185	60,6 %	26 758	39,4 %
	2 ^e cycle	10 325	59,5 %	7 042	40,5 %
	3 ^e cycle	1 562	57,3 %	1 166	42,7 %
Total des bénéficiaires		109 348	61,1 %	69 748	38,9 %

Quant à la répartition des bénéficiaires selon le groupe d'âge, on remarque au graphique 1.3.3 qu'elle était homogène selon le sexe.

Graphique 1.3.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le groupe d'âge et le sexe au 30 septembre 2016

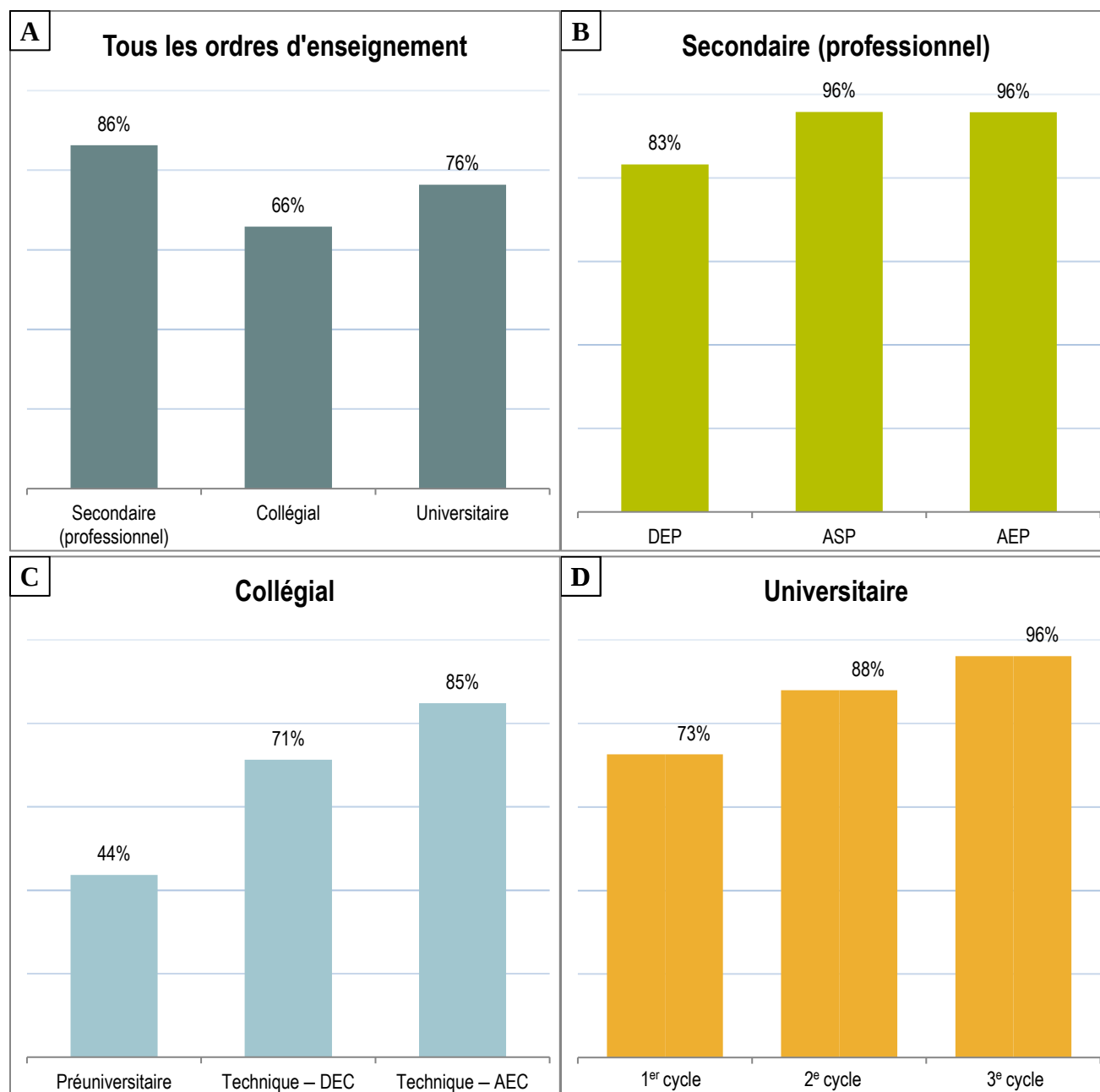


Le fait qu'un bénéficiaire réside ou non chez ses parents est l'une des caractéristiques qui influencent le montant d'aide financière accordé. Le tableau 1.3.5 et le graphique 1.3.4 permettent d'observer que 134 689 bénéficiaires (75,2 %) ne résidaient pas chez leurs parents en 2016-2017. Ceux-ci recevaient, en moyenne, une aide financière de 7 631 \$, comparativement à 4 067 \$ pour les bénéficiaires résidant chez leurs parents. C'est au secondaire à la formation professionnelle que le taux de bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents était le plus élevé, atteignant 86,3 %, suivi du niveau universitaire avec 76,4 % et du niveau collégial avec 65,8 %. Notons au passage que la formation préuniversitaire au collégial est le seul type de formation où les bénéficiaires résidant chez leurs parents étaient plus nombreux que ceux ne résidant pas chez leurs parents.

Tableau 1.3.5 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, et selon qu'ils résident ou non chez leurs parents, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Résidant chez ses parents		Ne résidant pas chez ses parents	
		Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne	Nombre de bénéficiaires	Aide moyenne
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	5 065	3 279 \$	31 808	6 597 \$
	DEP	4 693	3 375 \$	23 313	7 169 \$
	ASP	348	2 054 \$	7 958	5 003 \$
	AEP	24	2 293 \$	537	5 387 \$
Collégial	Total collégial	18 531	3 605 \$	35 654	7 062 \$
	Préuniversitaire	8 936	3 240 \$	6 935	6 242 \$
	Technique – DEC	8 021	3 347 \$	19 926	6 790 \$
	Technique – AEC	1 574	6 999 \$	8 793	8 322 \$
Universitaire	Total universitaire	20 811	4 671 \$	67 227	8 423 \$
	1 ^{er} cycle	18 621	4 557 \$	49 322	8 219 \$
	2 ^e cycle	2 084	5 603 \$	15 283	9 006 \$
	3 ^e cycle	106	6 395 \$	2 622	8 855 \$
Total		44 407	4 067 \$	134 689	7 631 \$

Graphique 1.3.4 : Proportion des bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017



Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses, il faut être aux études à temps plein. Selon certaines situations décrites dans le Règlement sur l'aide financière aux études, il est toutefois possible d'être aux études à temps partiel tout en étant réputé poursuivre des études à temps plein. Ces situations peuvent être liées à un handicap ou à des responsabilités familiales.

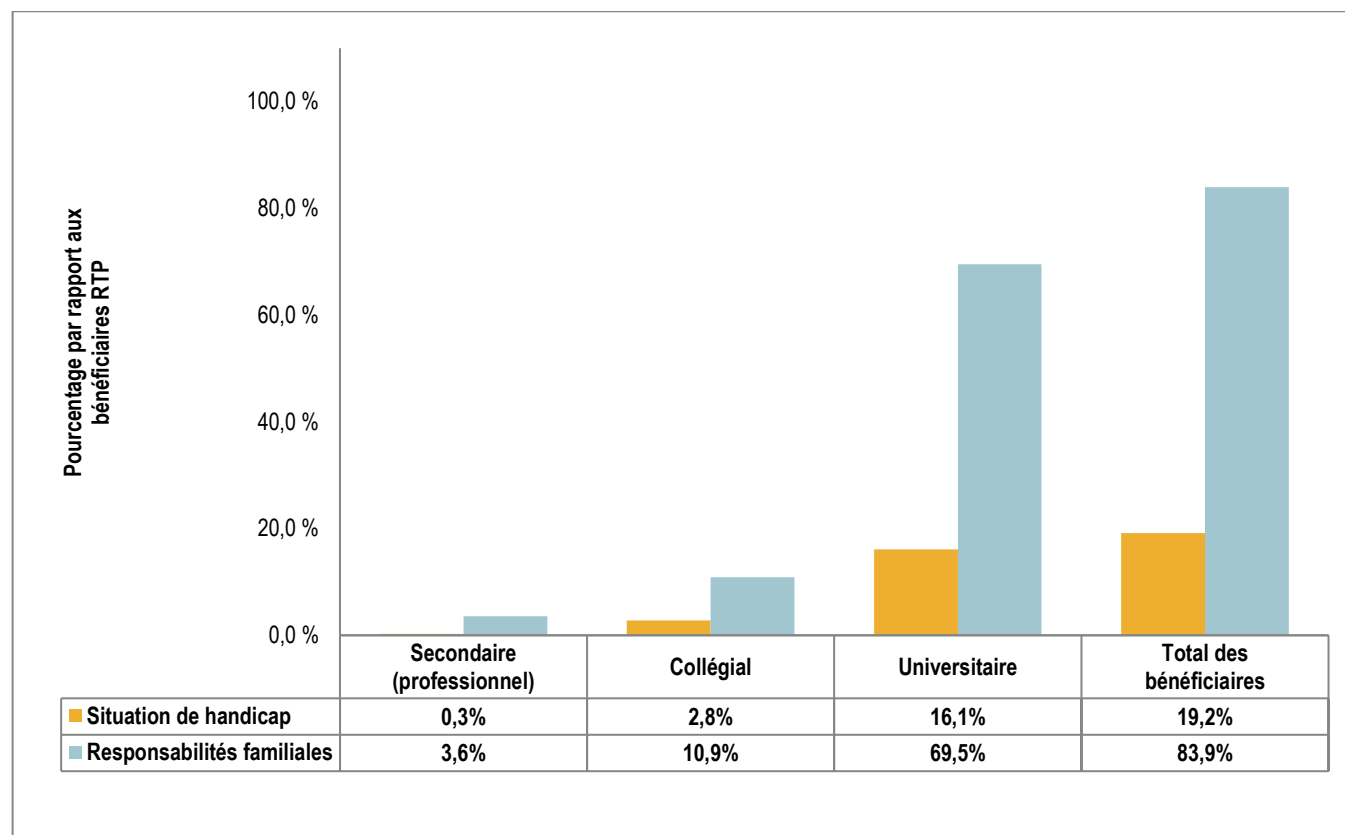
En 2016-2017, 12 251 personnes étudiant à temps partiel ont bénéficié du Programme de prêts et bourses par l'obtention du statut d'étudiant réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études (tableau 1.3.6). Ils représentaient 6,8 % de l'ensemble des 179 096 bénéficiaires du Programme. C'est au 1^{er} cycle universitaire que se trouvait la majorité de ces bénéficiaires, soit 9 027 (73,7 %).

Tableau 1.3.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ayant eu le statut d'étudiant réputé à temps plein durant au moins une période d'études, selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

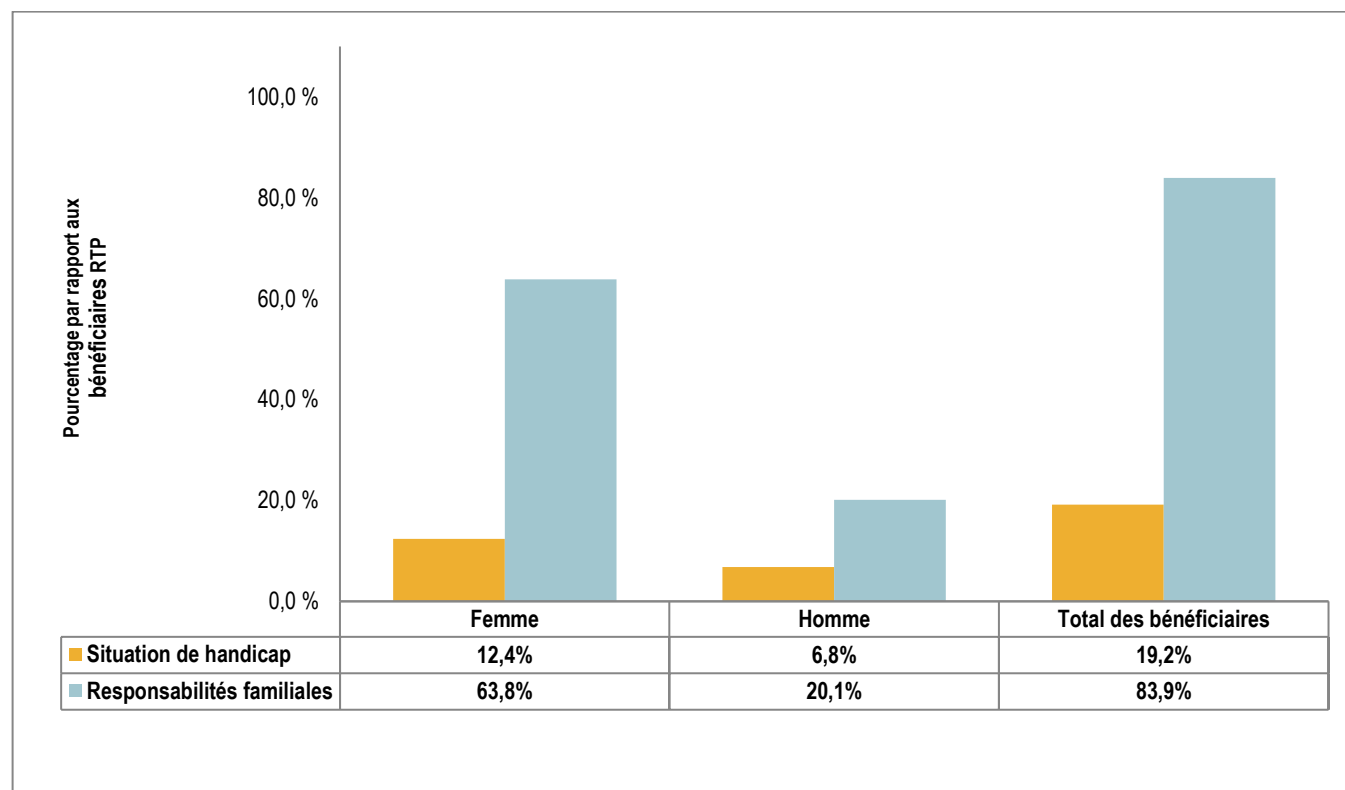
Ordre d'enseignement	Type de formation	Réputé aux études à temps plein durant au moins une période d'études	%
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	458	3,7 %
	DEP	376	3,1 %
	ASP	78	0,6 %
	AEP	4	0,0 %
Collégial	Total collégial	1 605	13,1 %
	Préuniversitaire	467	3,8 %
	Technique – DEC	840	6,9 %
	Technique – AEC	298	2,4 %
Universitaire	Total universitaire	10 188	83,2 %
	1 ^{er} cycle	9 027	73,7 %
	2 ^e cycle	1 113	9,1 %
	3 ^e cycle	48	0,4 %
Total des bénéficiaires	Nombre	12 251	100,0 %
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	6,8 %	

La grande majorité (83,9 %) des bénéficiaires réputés aux études à temps plein avait ce statut en raison de leurs responsabilités familiales (graphique 1.3.5). Il est à noter qu'en 2016-2017, 383 bénéficiaires (3,1 %) étaient réputés aux études à temps plein à la fois en raison de leurs responsabilités familiales et de leur situation de handicap (statistique non démontrée). Un nombre de 26 778 bénéficiaires inscrits à temps plein avaient la possibilité d'être reconnus réputés aux études à temps plein.

Graphique 1.3.5 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon l'ordre d'enseignement et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017



Graphique 1.3.6 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses réputés aux études à temps plein (RTP) selon le sexe et les caractéristiques permettant l'obtention de ce statut, 2016-2017



1.4 Renseignements scolaires concernant les bénéficiaires

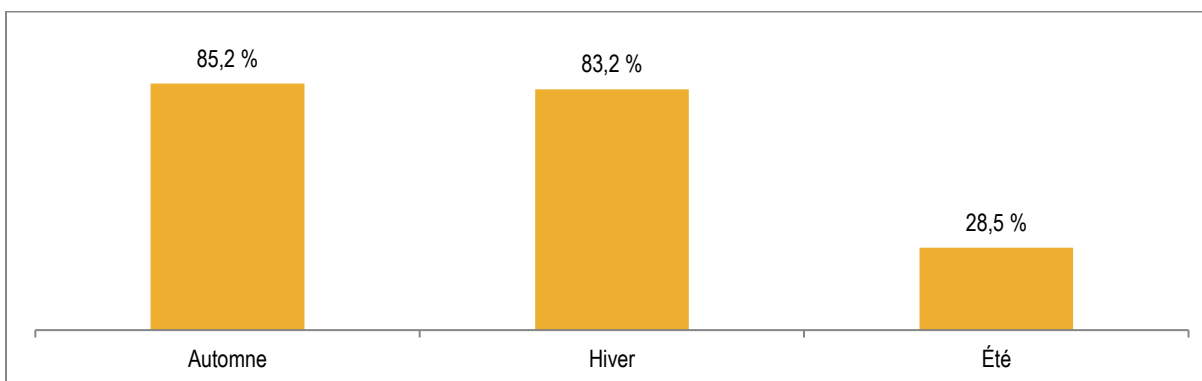
Le tableau 1.4.1 indique que la majorité a bénéficié du Programme de prêts et bourses durant les deux trimestres (automne et hiver), alors que 14,5 % en ont bénéficié durant trois trimestres (automne 2016, hiver 2017 et été 2017). Notons par ailleurs que 51,9 % des étudiants poursuivaient un cheminement atypique.

Tableau 1.4.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les trimestres d'études, 2016-2017

Trimestres d'études	Nombre de bénéficiaires	%
Automne et hiver	86 099	48,1 %
Automne seulement	38 895	21,7 %
Automne, hiver et été	25 919	14,5 %
Hiver seulement	16 013	8,9 %
Hiver et été	8 070	4,5 %
Automne et été	2 458	1,4 %
Été seulement	1 642	0,9 %
Total des bénéficiaires	179 096	100,0 %

Le graphique 1.4.1 indique que, peu importe le nombre total de trimestres, 85,2 % des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ont reçu une aide financière à l'automne, comparativement à 83,2 % à l'hiver et à 28,5 % à l'été.

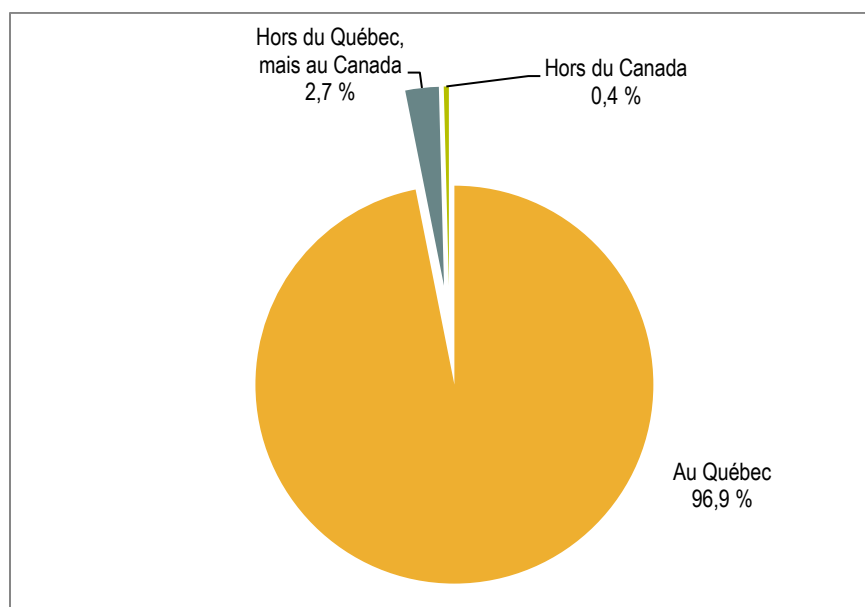
Graphique 1.4.1 : Proportion de l'ensemble des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon un trimestre donné, 2016-2017



Quant au tableau 1.4.2 et au graphique 1.4.2, ils montrent que la grande majorité (96,9 %) des bénéficiaires fréquentait un établissement d'enseignement situé au Québec alors que 2,7 % étudiaient dans un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada. Finalement, moins de 1,0 % des bénéficiaires étudiaient à l'extérieur du pays.

Tableau 1.4.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon le lieu d'études, 2016-2017

Lieu d'études	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Au Québec	173 497	1 144,8 M\$
Hors du Québec, mais au Canada	4 862	53,9 M\$
Hors du Canada	737	9,7 M\$
Total	179 096	1 208,5 M\$

Graphique 1.4.2 : Proportion des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le lieu d'études, 2016-2017

Les tableaux 1.4.3, 1.4.4 et 1.4.5 présentent le nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide financière attribué, répartis selon les dix établissements québécois où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires, et selon l'ordre d'enseignement. À la formation professionnelle du secondaire, le premier établissement était le Centre de formation professionnelle des Carrefours avec 2 760 bénéficiaires. Au collégial, il s'agissait du Cégep d'Ahuntsic (2 053) et à l'enseignement universitaire, de l'Université de Montréal (14 265).

Tableau 1.4.3 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement secondaire (formation professionnelle), 2016-2017

Enseignement secondaire (formation professionnelle)		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Centre de formation professionnelle des Carrefours	2 760	14,2 M\$
Centre de carrières Saint Pius X	2 069	13,4 M\$
École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (ÉMICA)	1 538	9,2 M\$
École des métiers des Faubourgs-de-Montréal	1 350	8,2 M\$
Centre de formation professionnelle des Riverains (Repentigny)	1 334	6,0 M\$
Centre d'études commerciales Shadd	963	7,1 M\$
Centre de technologie Rosemont	783	5,3 M\$
Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy	652	3,8 M\$
École professionnelle de Saint-Hyacinthe	634	3,3 M\$
Centre de formation Compétences-2000	581	3,7 M\$
Autres établissements	24 209	152,2 M\$
Total de la formation professionnelle	36 873	226,4 M\$

Tableau 1.4.4 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement collégial, 2016-2017

Enseignement collégial		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Cégep d'Ahuntsic	2 053	10,7 M\$
Cégep de Sherbrooke	1 847	8,8 M\$
Collège LaSalle	1 813	16,8 M\$
Cégep du Vieux Montréal	1 657	8,7 M\$
Cégep de Sainte-Foy	1 562	7,2 M\$
Cégep François-Xavier Garneau	1 552	7,4 M\$
Cégep de Maisonneuve	1 497	8,3 M\$
Cégep de Trois-Rivières	1 399	6,5 M\$
Collège Dawson	1 360	7,4 M\$
Cégep Montmorency	1 273	6,2 M\$
Autres établissements	37 148	222,3 M\$
Total du collégial	53 161	310,3 M\$

Tableau 1.4.5 : Les dix établissements d'enseignement situés au Québec où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, enseignement universitaire, 2016-2017

Enseignement universitaire		
Établissements	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université de Montréal	14 265	109,9 M\$
Université Laval	13 140	90,6 M\$
Université du Québec à Montréal	11 682	80,3 M\$
Université Concordia	6 857	47,3 M\$
Université de Sherbrooke	6 699	48,3 M\$
Université McGill	4 725	39,7 M\$
Université du Québec à Trois-Rivières	4 234	31,3 M\$
Télé-université	3 400	27,1 M\$
École des hautes études commerciales de Montréal	3 181	25,5 M\$
École de technologie supérieure	2 605	16,9 M\$
Autres établissements	12 675	91,2 M\$
Total de l'enseignement universitaire	83 463	608,1 M\$

Au total, 86,6 % (4 198) des 4 862 bénéficiaires dans les autres provinces canadiennes étudiaient dans un établissement situé en Ontario (tableau 1.4.7), la province la plus rapprochée et la plus accessible pour les étudiants du Québec. Cette tendance est encore plus marquée dans la capitale fédérale : le tableau 1.4.6 montre que plus de la moitié (63,8 %, soit 3 100) des bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Québec, mais au Canada, étudiaient à Ottawa, principalement à l'Université d'Ottawa, à la Cité collégiale, à l'Université de Carleton ainsi qu'au Collège Algonquin.

Tableau 1.4.6 : Les cinq établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec, mais au Canada, où se trouvaient le plus grand nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et le montant d'aide correspondant, 2016-2017

Établissement au Canada (hors du Québec)	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Université d'Ottawa	2 146	25,3 M\$
La Cité collégiale (Ottawa)	564	4,4 M\$
Université Carleton	245	2,9 M\$
Université de Toronto	208	2,9 M\$
Collège Algonquin	145	1,1 M\$
Autres établissements	1 554	17,3 M\$
Total des établissements au Canada (hors du Québec)	4 862	53,9 M\$

Tableau 1.4.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les provinces canadiennes autres que le Québec et montant d'aide correspondant, 2016-2017

Provinces canadiennes	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Ontario	4 198	46,6 M\$
Colombie-Britannique	204	2,3 M\$
Nouveau-Brunswick	196	2,1 M\$
Nouvelle-Écosse	120	1,5 M\$
Alberta	60	0,7 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	24	0,2 M\$
Manitoba	24	0,3 M\$
Saskatchewan	21	0,2 M\$
Île-du-Prince-Édouard	15	0,2 M\$
Total	4 862	53,9 M\$

Par ailleurs, sur les 737 bénéficiaires fréquentant un établissement situé à l'extérieur du Canada, 246 (33,4 %) fréquentaient un établissement situé aux États-Unis (tableau 1.4.8). Si l'on ajoute la France (126) et le Royaume-Uni (92), la proportion est de 63,0 %.

Tableau 1.4.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses à l'extérieur du Canada selon le pays d'études et montant d'aide correspondant, 2016-2017

Pays d'études à l'extérieur du Canada	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
États-Unis	246	3,2 M\$
France	126	1,3 M\$
Royaume-Uni	92	1,8 M\$
Allemagne	35	0,3 M\$
Suisse	33	0,3 M\$
Pays-Bas	22	0,4 M\$
Belgique	22	0,3 M\$
Australie	18	0,2 M\$
Italie	17	0,3 M\$
Espagne	17	0,2 M\$
Autres pays	109	1,4 M\$
Total	737	9,7 M\$

Le tableau 1.4.9 présente la répartition des bénéficiaires du Programme en fonction de la région d'études et de l'ordre d'enseignement, en 2016-2017. On peut y observer que Montréal était la région d'études où ils étaient en plus grand nombre : 46 558 (52,9 %) à l'enseignement universitaire, 20 773 (38,3 %) à l'enseignement collégial et 16 662 (45,2 %) à la formation professionnelle du secondaire. Les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Estrie et de la Montérégie combinées regroupaient 81,9 % des bénéficiaires à l'enseignement universitaire et 67,2 % de l'aide attribuée tout ordre d'enseignement confondu. Le tableau montre également que parmi les bénéficiaires qui sont à la formation professionnelle du secondaire, la deuxième région d'études ayant le plus grand nombre est la Montérégie. De plus, la Montérégie se trouve à être la troisième à avoir le plus de bénéficiaires à l'enseignement collégial.

Tableau 1.4.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant d'aide attribué selon la région d'études et l'ordre d'enseignement, 2016-2017

Région d'études	Secondaire (formation professionnelle)		Collégial		Universitaire		Total	
	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide
Montréal	16 662	109,8 M\$	20 773	141,4 M\$	46 558	344,6 M\$	83 993	595,8 M\$
Québec (Capitale-Nationale)	2 809	17,0 M\$	6 059	32,4 M\$	17 057	122,1 M\$	25 925	171,5 M\$
Estrie	1 199	6,6 M\$	2 297	11,1 M\$	7 448	54,4 M\$	10 944	72,1 M\$
Montérégie	4 097	24,1 M\$	5 363	28,0 M\$	1 004	8,1 M\$	10 464	60,2 M\$
Mauricie	915	5,3 M\$	2 631	15,5 M\$	4 508	33,2 M\$	8 054	54,0 M\$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	971	5,9 M\$	2 359	11,6 M\$	2 023	14,2 M\$	5 353	31,7 M\$
Bas-Saint-Laurent	739	4,0 M\$	2 530	13,7 M\$	811	5,6 M\$	4 080	23,3 M\$
Chaudière-Appalaches	1 226	6,1 M\$	1 949	8,3 M\$	814	4,1 M\$	3 989	18,5 M\$
Laurentides	1 567	8,9 M\$	2 126	10,3 M\$	9	0	3 702	19,2 M\$
Laval	1 640	11,1 M\$	1 594	8,8 M\$	603	4,0 M\$	3 837	23,9 M\$
Lanaudière	1 957	9,5 M\$	1 318	6,7 M\$	0	0	3 275	16,2 M\$
Outaouais	820	5,0 M\$	993	5,8 M\$	1 840	12,6 M\$	3 653	23,4 M\$
Centre-du-Québec	1 357	8,7 M\$	1 749	9,2 M\$	141	0,8 M\$	3 247	18,7 M\$
Abitibi-Témiscamingue	524	2,7 M\$	689	3,6 M\$	623	4,1 M\$	1 836	10,4 M\$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	231	1,1 M\$	425	2,3 M\$	0	0	656	3,4
Côte-Nord	99	0,5 M\$	289	1,7 M\$	24	0,2 M\$	412	2,4 M\$
Nord-du-Québec	60	0,3 M\$	17	0,1 M\$	0	0	77	0,4 M\$
Au Canada (hors du Québec)	0	–	996	8,1 M\$	3 866	45,9 M\$	4 862	54,0 M\$
Hors du Canada	0	–	28	0,2 M\$	709	9,5 M\$	737	9,7 M\$
Total	36 873	226,4 M\$	54 185	318,6 M\$	88 038	663,4 M\$	179 096	1 208,8 M\$

1.5 Contributions des tiers

Dans le cadre du Programme de prêts et bourses, les parents, le conjoint ou la conjointe peuvent être amenés à contribuer au financement des études. Les bénéficiaires sont ainsi répartis en trois catégories exclusives, soit *Avec contribution des parents*, *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers*. Les catégories *Avec contribution du conjoint* et *Sans contribution des tiers* sont parfois regroupées pour former la catégorie *Sans contribution des parents*.

Le tableau 1.5.1 indique que 41,5 % des bénéficiaires du Programme étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents* en 2016-2017. Environ un sur quatre (24,9 %) se trouvait dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Finalement, le tiers des bénéficiaires (33,7 %) était dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

À la formation professionnelle du secondaire, c'est 15 965 (43,3 %) des bénéficiaires qui étaient dans la catégorie *Avec contribution du conjoint*. Parmi eux, plus de la moitié des bénéficiaires étudiaient en vue de l'obtention d'un DEP, soit 9 713 (60,8 %).

Au collégial, il y a 31 658 (58,4 %) bénéficiaires qui étaient dans la catégorie *Avec contribution des parents*. De ce nombre, c'est 51,8 % des bénéficiaires qui sont à la formation technique conduisant à un DEC.

Enfin, à l'enseignement universitaire, on observe une différence entre le 1^{er} cycle et les 2^e et 3^e cycles. Ainsi, c'est 33 675 (49,6%) des bénéficiaires du 1^{er} cycle qui étaient principalement *Avec contribution des parents*. Les bénéficiaires du 2^e et 3^e cycle étaient *Sans contribution des tiers*, soit respectivement 13 975 (80,5 %) et 1 918 (70,3 %). En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, les bénéficiaires qui étudient au 2^e ou au 3^e cycle sont considérés comme autonomes (*Sans contribution des parents*) et donc majoritairement dans la catégorie *Sans contribution des tiers*.

Tableau 1.5.1 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses par catégorie de contribution des tiers selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents	Avec contribution du conjoint	Sans contribution des tiers
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 906	15 965	12 002
	DEP	7 702	9 713	10 591
	ASP	1 163	5 880	1 263
	AEP	41	372	148
Collégial	Total collégial	31 658	10 328	12 199
	Préuniversitaire	13 082	1 089	1 700
	Technique – DEC	16 413	4 687	6 847
	Technique – AEC	2 163	4 552	3 652
Universitaire	Total universitaire	33 675	18 294	36 069
	1 ^{er} cycle	33 675	14 092	20 176
	2 ^e cycle	–	3 392	13 975
	3 ^e cycle	–	810	1 918
Total des bénéficiaires	Nombre	74 239	44 587	60 270
	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	41,5 %	24,9 %	33,7 %

Le tableau 1.5.2 montre que parmi les bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* se trouvaient un peu plus de personnes résidant chez leurs parents (37 981) que de personnes ne résidant pas avec eux (36 258). L'aide financière moyenne accordée à ces dernières était également plus importante, soit 6 205 \$ comparativement à 3 880 \$ pour les personnes résidant chez leurs parents.

Pour les bénéficiaires faisant partie de la catégorie *Sans contribution des parents*, une différence marquée était observée pour ce qui est de l'aide moyenne attribuée. Ceux qui résidaient chez leurs parents recevaient en moyenne 5 177 \$, tandis que les autres recevaient en moyenne 8 157 \$. De plus, ceux qui ne résidaient pas chez leurs parents étaient beaucoup plus nombreux (98 431, soit 93,9 %) que ceux dans le cas contraire (6 426, soit 6,1 %).

Tableau 1.5.2 : Répartition et aide financière moyenne des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

Contribution des parents	Résidence	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen d'aide financière
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	37 981	3 880 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	36 258	6 205 \$
	Total avec contribution des parents	74 239	5 016 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	6 426	5 177 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	98 431	8 157 \$
	Total sans contribution des parents	104 857	7 974 \$

Pour tous les ordres d'enseignement et tous les types de formation, c'est 6,1 % (6 426) des bénéficiaires de la catégorie *Sans contribution des parents* qui résidaient chez leurs parents en 2016-2017 (tableau 1.5.3). Quant à ceux dans la catégorie *Avec contribution des parents*, la répartition selon la résidence variait en fonction de l'ordre d'enseignement et du type de formation. Ainsi, à l'enseignement collégial, tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique conduisant à une AEC, la majorité des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* résidaient chez leurs parents. Il en était de même au DEP (à la formation professionnelle du secondaire). La plupart des autres bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* ne résidaient pas chez leurs parents.

Tableau 1.5.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement, le type de formation, la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Avec contribution des parents		Sans contribution des parents	
		Résident	Non-résident	Résident	Non-résident
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	4 297	4 609	768	27 199
	DEP	3 962	3 740	731	19 573
	ASP	316	847	32	7 111
	AEP	19	22	5	515
Collégial	Total collégial	17 591	14 067	940	21 587
	Préuniversitaire	8 824	4 258	112	2 677
	Technique – DEC	7 543	8 870	478	11 056
	Technique – AEC	1 224	939	350	7 854
Universitaire	Total universitaire	16 093	17 582	4 718	49 645
	1 ^{er} cycle	16 093	17 582	2 528	31 740
	2 ^e cycle	–	–	2 084	15 283
	3 ^e cycle	–	–	106	2 622
Total des bénéficiaires		37 981	36 258	6 426	98 431

La catégorie *Avec contribution des parents* comptait 74 239 bénéficiaires en 2016-2017 (tableau 1.5.4). Les revenus bruts déclarés moyens de leurs parents s'élevaient à 39 512 \$. Il est à noter que ces revenus n'incluaient pas les montants reçus à titre de prestations pour enfant. Ces prestations étaient toutefois prises en compte dans le calcul de l'aide financière. Soulignons aussi qu'un peu plus d'un bénéficiaire sur deux (56,1 %) n'avait qu'un seul parent contribuant au financement de ses études (statistique non présentée). Les revenus moyens correspondaient alors aux revenus de cet unique parent. Finalement, pour 54,6 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part des parents dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.5).

Les revenus bruts déclarés moyens des parents des 43 054 bénéficiaires d'une bourse de la catégorie *Avec contribution des parents* se chiffraient à 30 493 \$ (tableau 1.5.4). Ces revenus, pour les parents de 15 654 (36,4 %) boursières et boursiers, étaient de 20 000 \$ ou moins.

Tableau 1.5.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés des parents, 2016-2017

Revenus bruts déclarés des parents	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
De 30 001 \$ ou moins	22 210	51,6 %	30 716	41,4 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	7 033	16,3 %	10 267	13,8 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	5 905	13,7 %	9 483	12,8 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	3 455	8,0 %	6 895	9,3 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	2 104	4,9 %	5 462	7,4 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	1 269	2,9 %	4 565	6,1 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	603	1,4 %	3 064	4,1 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	285	0,7 %	1 765	2,4 %
100 001 \$ ou plus	190	0,4 %	2 022	2,7 %
Total des bénéficiaires	43 054	100,0 %	74 239	100,0 %
Revenus bruts moyens	30 493 \$		39 512 \$	

Tableau 1.5.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon la contribution des parents, 2016-2017

Contribution des parents	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	40 559	54,6 %
De 1 \$ à 2 000 \$	15 080	20,3 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	8 061	10,9 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	4 389	5,9 %
6 001 \$ ou plus	6 150	8,3 %
Total des bénéficiaires	74 239	100,0 %

La catégorie *Avec contribution du conjoint* comptait 44 587 bénéficiaires (tableau 1.5.6). Les revenus bruts déclarés moyens du conjoint ou de la conjointe s'élevaient à 18 474 \$. Pour 79,3 % des bénéficiaires de cette catégorie, aucune participation financière n'était attendue de la part du conjoint ou de la conjointe dans le cadre du Programme de prêts et bourses (tableau 1.5.7). Quant aux 37 864 boursières et boursiers de cette catégorie, les revenus moyens de leur conjoint ou conjointe se chiffraient à 16 381 \$ (tableau 1.5.6).

Tableau 1.5.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la forme d'aide financière et les revenus bruts déclarés du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017

Revenus bruts déclarés du conjoint	Bénéficiaires d'une bourse		Total des bénéficiaires	
	Nombre	%	Nombre	%
30 000 \$ ou moins	28 190	74,5 %	31 824	71,4 %
De 30 001 \$ à 40 000 \$	3 849	10,2 %	4 467	10,0 %
De 40 001 \$ à 50 000 \$	2 710	7,2 %	3 319	7,4 %
De 50 001 \$ à 60 000 \$	1 661	4,4 %	2 181	4,9 %
De 60 001 \$ à 70 000 \$	939	2,5 %	1 374	3,1 %
De 70 001 \$ à 80 000 \$	374	1,0 %	813	1,8 %
De 80 001 \$ à 90 000 \$	93	0,2 %	382	0,9 %
De 90 001 \$ à 100 000 \$	30	0,1 %	157	0,4 %
100 001 \$ ou plus	18	0,0 %	70	0,2 %
Total des bénéficiaires	37 864	100,0 %	44 587	100,0 %
Revenus bruts moyens	16 381 \$		18 474 \$	

Tableau 1.5.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon la contribution du conjoint ou de la conjointe, 2016-2017

Contribution du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	35 360	79,3 %
De 1 \$ à 2 000 \$	4 564	10,2 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 324	5,2 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 117	2,5 %
6 001 \$ ou plus	1 222	2,7 %
Total des bénéficiaires	44 587	100,0 %

En 2016-2017, les parents de 53,7 % des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution des parents* n'avaient qu'un seul enfant à charge, soit le ou la bénéficiaire (tableau 1.5.8).

Tableau 1.5.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution des parents* selon le nombre d'enfants à charge des parents, y compris le bénéficiaire, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge des parents	Nombre de bénéficiaires	%
1	39 845	53,7 %
2	21 628	29,1 %
3	8 665	11,7 %
4 ou plus	4 101	5,5 %
Total des bénéficiaires	74 239	100,0 %

Un peu moins du quart (20,8 %) des bénéficiaires de la catégorie *Avec contribution du conjoint* n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.9).

Tableau 1.5.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Avec contribution du conjoint* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant et de son conjoint ou de sa conjointe, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant et du conjoint	Nombre de bénéficiaires	%
0	9 271	20,8 %
1	12 720	28,5 %
2	14 276	32,0 %
3	6 038	13,5 %
4 ou plus	2 282	5,1 %
Total des bénéficiaires	44 587	100,0 %

Dans la catégorie *Sans contribution des tiers*, 82,3 % des bénéficiaires n'avaient pas d'enfant à charge (tableau 1.5.10).

Tableau 1.5.10 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses de la catégorie *Sans contribution des tiers* selon le nombre d'enfants à charge de l'étudiante ou de l'étudiant, 2016-2017

Nombre d'enfants à charge de l'étudiant	Nombre de bénéficiaires	%
0	49 589	82,3 %
1	6 139	10,2 %
2	3 113	5,2 %
3	1 065	1,8 %
4 ou plus	364	0,6 %
Total des bénéficiaires	60 270	100,0 %

Au total, ils étaient 45 997 personnes, soit 25,7 % de l'ensemble des 179 096 bénéficiaires, à avoir au moins un enfant à charge en 2016-2017 (tableaux 1.5.9 et 1.5.10).

1.6 Ressources financières des bénéficiaires

Rappelons que le Programme de prêts et bourses est à caractère contributif et supplétif et que l'étudiante ou l'étudiant doit ainsi contribuer au financement de ses études. Ses revenus sont donc pris en compte dans le calcul de l'aide financière qui lui est accordée. Le revenu total pris en considération regroupe ses revenus d'emploi (revenus bruts d'emploi et revenus assimilables à des revenus d'emploi) et ses autres revenus, tels que les pensions alimentaires et les bourses d'excellence. À titre informatif, les revenus assimilables à des revenus d'emploi les plus importants en 2016-2017 étaient les prestations d'assurance-emploi et les prestations d'assurance parentale.

En 2016-2017, les revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses étaient de 9 315 \$ (tableau 1.6.1). Lorsqu'on exclut les bénéficiaires ayant des revenus nuls (21,4 %) (tableau 1.6.3), cette moyenne est plutôt de 11 853 \$. La médiane des revenus d'emploi, quant à elle, est de 9 866 \$ pour ceux ayant des revenus d'emploi supérieurs à 0 \$.

Les revenus nuls étant toujours exclus, les bénéficiaires qui suivaient une formation universitaire avaient en moyenne des revenus d'emploi supérieurs (12 612 \$) à ceux qui étudiaient au secondaire à la formation professionnelle (11 569 \$), qui eux-mêmes avaient des revenus supérieurs à ceux qui étudiaient au collégial (10 759 \$).

C'est au collégial à la formation technique menant à une AEC et à l'université au 3^e cycle que se trouvaient les revenus d'emploi moyens non nuls les plus élevés. Les plus bas étaient observés à la formation préuniversitaire au collégial.

Tableau 1.6.1 : Revenus d'emploi moyens et médians des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Ordre d'enseignement	Type de formation	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi médians	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls	Revenus d'emploi médians, excluant les revenus nuls
Secondaire (professionnel)	Total secondaire	8 134 \$	5 156 \$	11 569 \$	9 725 \$
	DEP	8 946 \$	6 544 \$	12 166 \$	10 369 \$
	ASP	5 436 \$	1 800 \$	9 134 \$	6 703 \$
	AEP	7 547 \$	4 283 \$	10 912 \$	9 489 \$
Collégial	Total collégial	8 548 \$	6 454 \$	10 759 \$	8 600 \$
	Préuniversitaire	6 039 \$	4 600 \$	7 888 \$	6 500 \$
	Technique – DEC	8 919 \$	7 500 \$	10 760 \$	9 141 \$
	Technique – AEC	11 388 \$	7 690 \$	15 267 \$	12 000 \$
Universitaire	Total universitaire	10 282 \$	8 434 \$	12 612 \$	10 539 \$
	1 ^{er} cycle	9 966 \$	8 280 \$	12 334 \$	10 477 \$
	2 ^e cycle	11 350 \$	9 003 \$	13 482 \$	10 959 \$
	3 ^e cycle	11 353 \$	7 599 \$	13 734 \$	9 881 \$
Total des bénéficiaires		9 315 \$	7 200 \$	11 853 \$	9 866 \$

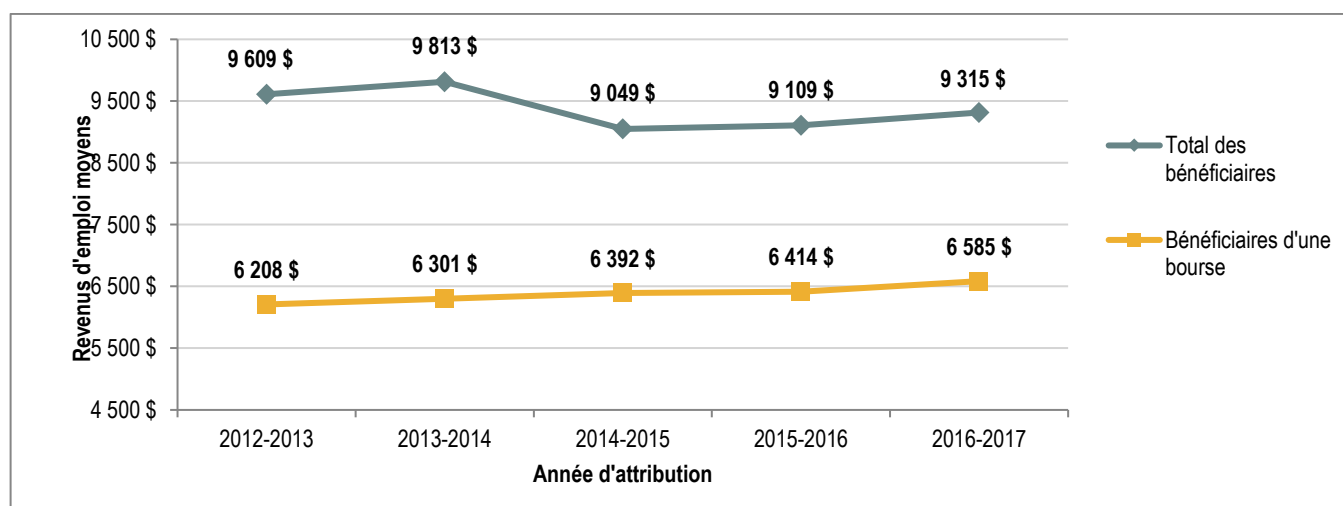
Le tableau 1.6.2 indique qu'excluant les revenus nuls et peu importe s'il y a une contribution des parents ou non, les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents ont des revenus moyens plus élevés.

Tableau 1.6.2 : Revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon la catégorie de contribution des parents et la résidence, 2016-2017

Contribution des parents	Résidence	Revenus d'emploi moyens	Revenus d'emploi moyens, excluant les revenus nuls
Avec contribution des parents	Résidant chez ses parents	7 577 \$	9 360 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	8 784 \$	10 055 \$
Sans contribution des parents	Résidant chez ses parents	10 765 \$	12 600 \$
	Ne résidant pas chez ses parents	10 087 \$	13 631 \$

Depuis l'année d'attribution 2012-2013, les revenus d'emploi moyens des boursiers du Programme de prêts et bourses ont connu une légère croissance chaque année, alors que ceux de l'ensemble des bénéficiaires ont connu une hausse considérable en 2013-2014 avant de redescendre en 2014-2015 (graphique 1.6.1). Cette observation s'explique par la présence de bénéficiaires d'un prêt seulement qui avaient des revenus d'emploi très élevés en 2012-2013 et en 2013-2014. Cela confirme que le grand écart de cette variable (tableau 1.6.3) limite l'utilisation de la moyenne.

Graphique 1.6.1 : Évolution des revenus d'emploi moyens des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017



Les tableaux 1.6.3 et 1.6.4 indiquent qu'en 2016-2017, la moyenne des revenus d'emploi des bénéficiaires était de 9 315 \$ et la moyenne de leur revenu total, de 9 945 \$. Une proportion de 21,4 % des bénéficiaires n'avait aucun revenu d'emploi et 17,6 % n'avaient aucun revenu total. Notons que 12,8 % des bénéficiaires (soit 22 839) avaient un revenu total supérieur à 20 000 \$, et que plus du tiers (39,4 %, soit 8 995) étaient au 1^{er} cycle universitaire.

Tableau 1.6.3 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon les revenus d'emploi, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Revenus d'emploi	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	7 412	3 363	173	3 720	4 783	2 634	13 046	2 747	473	38 351	21,4 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 383	884	65	1 694	1 872	866	4 739	1 419	292	14 214	7,9 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	1 884	806	40	1 970	2 401	611	4 629	1 147	249	13 737	7,7 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 852	605	27	2 005	2 920	612	5 259	1 308	221	14 809	8,3 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 895	523	40	1 740	2 896	602	5 616	1 344	179	14 835	8,3 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	1 979	442	33	1 520	2 853	642	5 971	1 462	203	15 105	8,4 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 769	330	33	1 021	2 377	555	5 784	1 395	156	13 420	7,5 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 566	277	25	621	1 897	458	5 013	1 181	148	11 186	6,2 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 525	211	29	465	1 546	549	4 105	1 063	126	9 619	5,4 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 176	195	24	324	1 136	413	2 986	830	124	7 208	4,0 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 004	152	18	239	878	414	2 362	697	97	5 861	3,3 %
20 001 \$ ou plus	3 561	518	54	552	2 388	2 011	8 433	2 774	460	20 751	11,6 %
Moyenne des revenus d'emploi											9 315 \$

Tableau 1.6.4 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le revenu total, l'ordre d'enseignement et le type de formation, 2016-2017

Revenu total	Secondaire (formation professionnelle)			Collégial			Universitaire			Total des bénéficiaires	
	DEP	ASP	AEP	Formation préuniversitaire	Formation technique DEC	Formation technique AEC	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	Nombre	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires
0 \$	6 517	3 091	162	3 289	4 119	2 121	10 212	1 792	183	31 486	17,6 %
De 1 \$ à 2 000 \$	2 504	988	63	1 804	2 082	1 154	5 339	1 231	147	15 312	8,5 %
De 2 001 \$ à 4 000 \$	2 047	869	43	2 007	2 408	645	4 817	1 001	146	13 983	7,8 %
De 4 001 \$ à 6 000 \$	1 982	636	29	2 045	2 924	672	5 376	1 230	154	15 048	8,4 %
De 6 001 \$ à 8 000 \$	1 981	544	43	1 770	2 946	595	5 736	1 308	161	15 084	8,4 %
De 8 001 \$ à 10 000 \$	2 007	451	34	1 582	2 898	661	6 089	1 423	200	15 345	8,6 %
De 10 001 \$ à 12 000 \$	1 789	334	28	1 040	2 420	582	5 953	1 485	157	13 788	7,7 %
De 12 001 \$ à 14 000 \$	1 605	270	30	649	1 950	473	5 323	1 328	167	11 795	6,6 %
De 14 001 \$ à 16 000 \$	1 519	212	28	496	1 591	561	4 344	1 249	179	10 179	5,7 %
De 16 001 \$ à 18 000 \$	1 224	201	25	343	1 179	410	3 209	1 074	195	7 860	4,4 %
De 18 001 \$ à 20 000 \$	1 061	158	19	244	915	417	2 550	831	182	6 377	3,6 %
20 001 \$ ou plus	3 770	552	57	602	2 515	2 076	8 995	3 415	857	22 839	12,8 %
Moyenne du revenu total											9 945 \$

Pour ce qui est des autres revenus, 33 892 bénéficiaires touchaient en moyenne 3 329 \$ en 2016-2017. Ces autres revenus étaient de 1 000 \$ ou moins pour 40,0 % de ces bénéficiaires, alors qu'ils étaient de plus de 8 000 \$ pour 9,6 % d'entre eux (tableau 1.6.5).

Tableau 1.6.5 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant des autres revenus, 2016-2017

Montant des autres revenus	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 000 \$	13 569	40,0 %
De 1 001 \$ à 2 000 \$	5 503	16,2 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	3 812	11,2 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	2 688	7,9 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	2 062	6,1 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	1 339	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	868	2,6 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	801	2,4 %
8 001 \$ ou plus	3 250	9,6 %
Total des bénéficiaires	33 892	100,0 %
Autres revenus moyens		3 329 \$

Parmi ces autres revenus, 15 924 bénéficiaires ont déclaré une bourse d'excellence d'une valeur moyenne de 3 742 \$. Conformément au Règlement sur l'aide financière aux études, le revenu pris en compte dans une bourse d'excellence est le montant excédant 5 000 \$. Ainsi, pour les 12 557 bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence de 5 000 \$ ou moins, ce revenu n'a pas été pris en compte (tableau 1.6.6). Il est à noter que les bourses accordées par l'Aide financière aux études ne sont pas considérées comme des bourses d'excellence.

Tableau 1.6.6 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de bourse d'excellence, 2016-2017

Montant de bourse d'excellence	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 5 000 \$	12 557	78,9 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	639	4,0 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	400	2,5 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	416	2,6 %
8 001 \$ ou plus	1 912	12,0 %
Total des bénéficiaires	15 924	100,0 %
Montant de bourse d'excellence moyen		3 742 \$

De plus, c'est 3 796 bénéficiaires qui avaient un revenu de pension alimentaire moyen de 4 013 \$. En vertu du Règlement sur l'aide financière aux études, seuls les montants reçus à titre de pension alimentaire qui excèdent le montant de 1 200 \$ par enfant à charge de l'étudiant sont considérés par année d'attribution (tableau 1.6.7). Ainsi, comme montré au tableau 1.6.7, ce revenu n'a pas été pris en compte pour 27,4 % des bénéficiaires qui recevaient une pension alimentaire.

Tableau 1.6.7 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire, 2016-2017

Montant de pension alimentaire	Nombre de bénéficiaires	%
De 1 \$ à 1 200 \$	524	13,8 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	496	13,1 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	677	17,8 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	626	16,5 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	457	12,0 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	327	8,6 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	199	5,2 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	177	4,7 %
8 001 \$ ou plus	313	8,2 %
Total des bénéficiaires	3 796	100,0 %
Montant de pension alimentaire moyen		4 013 \$

Tableau 1.6.8 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le montant de pension alimentaire considéré après exemption, 2016-2017

Montant de pension alimentaire considéré	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	1 042	27,4 %
De 1 \$ à 1 200 \$	771	20,3 %
De 1 201 \$ à 2 000 \$	436	11,5 %
De 2 001 \$ à 3 000 \$	517	13,6 %
De 3 001 \$ à 4 000 \$	358	9,4 %
De 4 001 \$ à 5 000 \$	234	6,2 %
De 5 001 \$ à 6 000 \$	162	4,3 %
De 6 001 \$ à 7 000 \$	87	2,3 %
De 7 001 \$ à 8 000 \$	71	1,9 %
8 001 \$ ou plus	118	3,1 %
Total des bénéficiaires	3 796	100,0 %

Finalement, notons que le tiers (33,5 %) des bénéficiaires apportait une contribution nulle au premier calcul en 2016-2017 (tableau 1.6.9). Si le montant des besoins financiers est inférieur au montant du prêt établi relativement à l'année d'attribution ou s'il est inférieur au montant de la première tranche de prêt, il existe deux autres modes de calcul qui ne tiennent pas compte des revenus d'emploi de l'étudiant. Dans ce cas, ce dernier ne reçoit de l'aide que sous forme de prêt.

Tableau 1.6.9 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon leur contribution financière, 2016-2017

Contribution de l'étudiant (1 ^{er} calcul)	Nombre de bénéficiaires	%
0 \$	59 958	33,5 %
De 1 \$ à 1 000 \$	21 151	11,8 %
De 1 001 \$ à 5 000 \$	63 171	35,3 %
De 5 001 \$ à 10 000 \$	26 077	14,6 %
10 001 \$ ou plus	8 739	4,9 %
Total des bénéficiaires	179 096	100,0 %

1.7 Dépenses admises

Le Programme de prêts et bourses reconnaît certaines dépenses nécessaires à la poursuite des études et il en tient compte dans le calcul de l'aide financière à accorder. Les dépenses reconnues varient en fonction de la situation de l'étudiant : l'ordre d'enseignement auquel la demande fait référence, le nombre de mois d'études, le lieu de résidence, le lieu d'études, la présence d'enfants à charge ainsi que d'autres caractéristiques présentées dans les sections précédentes.

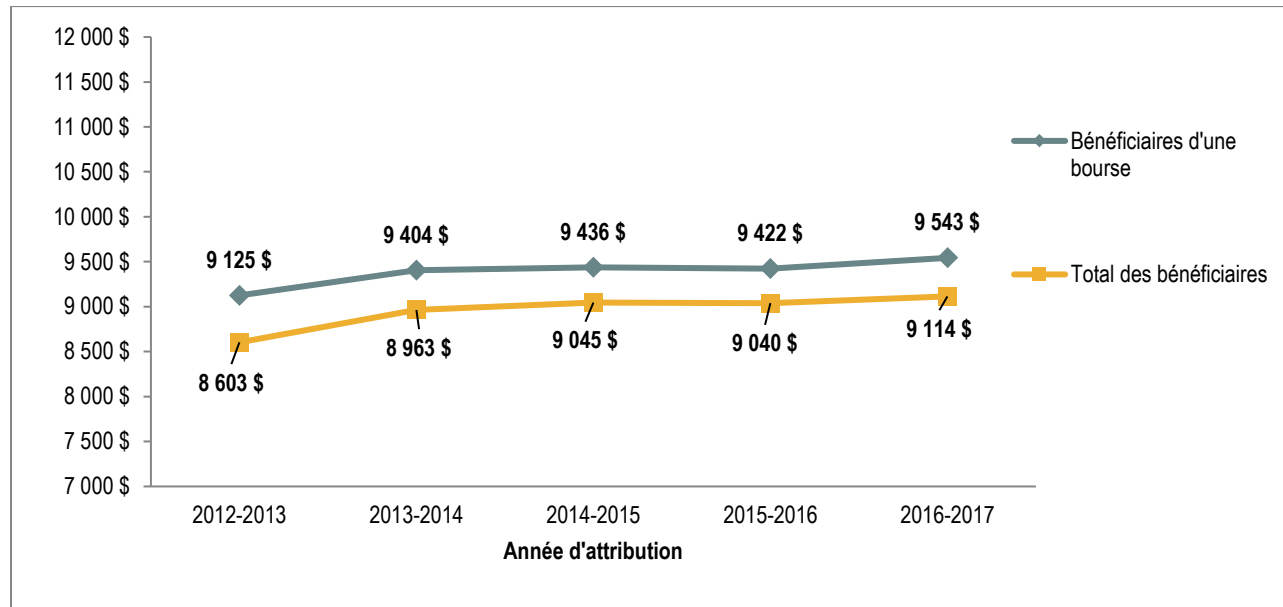
Presque tous les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses en 2016-2017 se sont vu reconnaître des frais de subsistance (99,9 %) de même que des frais de matériel scolaire (99,3 %), et la grande majorité (80,8 %) s'est vu reconnaître des frais scolaires, qui incluent les droits de scolarité (tableau 1.7.1). Ces trois types de frais représentaient la majeure partie du montant alloué pour les dépenses admises, soit un total de 1,433 milliard de dollars. Par ailleurs, un bénéficiaire sur cinq (22,0 %) s'est vu reconnaître des frais de garde pour enfant, pour un montant de 79,6 millions de dollars. Finalement, 22 811 bénéficiaires (12,7 %) se sont vu reconnaître, en raison de leur statut de réputé inscrit, des frais représentant 52,5 millions de dollars.

Tableau 1.7.1 : Nombre de bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et montant reconnu pour les principales dépenses admises, 2016-2017

Dépenses admises	Nombre de bénéficiaires	Pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires	Montant reconnu
Frais de subsistance	179 001	99,9 %	1 004,6 M\$
Frais scolaires	144 667	80,8 %	327,5 M\$
Frais de matériel scolaire	177 844	99,3 %	100,7 M\$
Frais de garde pour enfant	39 345	22,0 %	79,6 M\$
Frais de subsistance pour réputé inscrit	22 811	12,7 %	52,5 M\$

En ce qui concerne le montant total des dépenses admises par étudiant, on peut observer que les dépenses sont plutôt stable depuis 3 ans, autant pour l'ensemble des bénéficiaires que pour les boursiers (graphique 1.7.1).

Graphique 1.7.1 : Évolution du montant moyen des dépenses admises des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses selon le type d'aide financière, de 2012-2013 à 2016-2017



Le tableau 1.7.2 montre que des frais pour région périphérique ont été reconnus à 9 856 bénéficiaires en 2016-2017, pour un montant total de 5,2 millions de dollars. Les régions du Bas-Saint-Laurent et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptaient ensemble près des deux tiers (60,9 %) de ces bénéficiaires.

Tableau 1.7.2 : Répartition des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses qui se sont vu reconnaître des frais pour région périphérique selon la région périphérique, 2016-2017

Région périphérique	Nombre de bénéficiaires	%	Montant reconnu
Région du Bas-Saint-Laurent	3 313	33,6 %	1,8 M\$
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 733	27,7 %	1,4 M\$
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 372	13,9 %	0,7 M\$
Région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	940	9,5 %	0,5 M\$
MRC d'Antoine-Labelle	525	5,3 %	0,3 M\$
Région de la Côte-Nord	487	4,9 %	0,3 M\$
MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	163	1,7 %	0,1 M\$
Ville de La Tuque	127	1,3 %	0,1 M\$
MRC de Pontiac	95	1,0 %	0,1 M\$
Région du Nord-du-Québec	101	1,0 %	<0,1 M\$
Total des bénéficiaires	9 856	100,0 %	5,2 M\$

1.8 Demande d'aide financière

Pour bénéficier du Programme de prêts et bourses pendant leurs études, les étudiantes et les étudiants doivent faire une demande d'aide financière. Chaque demande est valide pour une année d'attribution, soit de septembre à août. Pour être admissible à une aide financière, la personne aux études doit satisfaire à certains critères, notamment ceux relatifs à la citoyenneté, à la résidence au Québec et à la fréquentation scolaire. Par ailleurs, elle ne doit pas disposer de ressources financières suffisantes.

De 2012-2013 à 2015-2016, le nombre de demandes d'aide financière présente une augmentation quasi constante, avec un total de 212 438 en 2015-2016 (graphique 1.8.1) avant de baisser à 200 620 en 2016-2017. De ce nombre, 9 181 demandes ont été refusées parce que la personne n'était pas admissible au Programme au sens de la Loi sur l'aide financière aux études (tableau 1.8.1). Plus de la moitié de ces demandes (51,1 %, soit 4 728) n'étaient pas admissibles en raison de ressources financières des tiers considérées comme étant suffisantes. L'atteinte de la période maximale d'admissibilité était le deuxième motif de refus le plus fréquemment invoqué.

Graphique 1.8.1 : Évolution du nombre de demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses, de 2012-2013 à 2016-2017

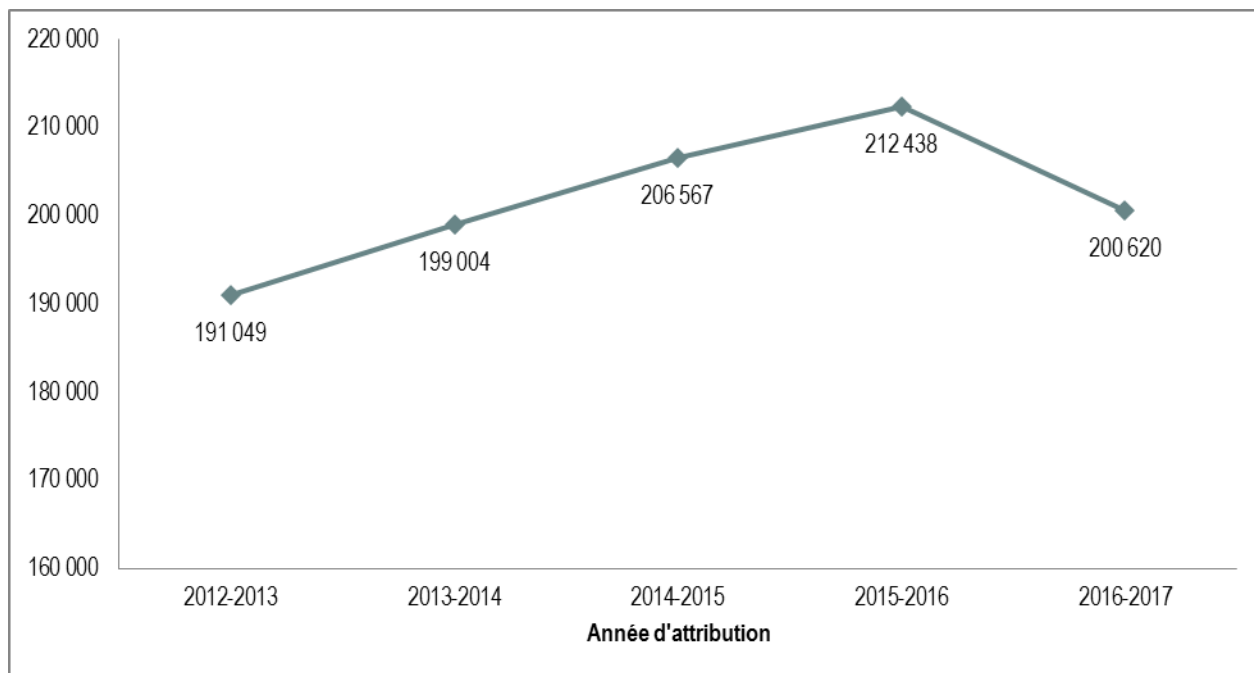


Tableau 1.8.1 : Répartition des demandes d'aide financière du Programme de prêts et bourses qui ont été refusées selon le motif de non-admissibilité, 2016-2017

Motif de non-admissibilité	Nombre de demandes d'aide financière
Ressources financières suffisantes des tiers	4 728
Période maximale d'admissibilité atteinte	1 260
Études non reconnues comme étant à temps plein	856
Demande d'aide financière en retard	593
Ressources financières suffisantes de l'étudiant	675
Limite d'endettement atteinte	577
Autres motifs	492
Total des demandes d'aide financière refusées	9 181

En soustrayant du nombre de demandes d'aide financière le nombre de bénéficiaires et le nombre de demandes d'aide refusées, on observe que 12 343 étudiantes et étudiants ont fait une demande d'aide financière en 2016-2017 sans y donner suite pour une quelconque raison. Ces personnes n'ayant obtenu aucune aide ne sont donc pas considérées comme des bénéficiaires du Programme de prêts et bourses ni comme ayant subi un refus.

1.9 Prêts et remboursement

Pendant la durée des études à temps plein du bénéficiaire, le gouvernement paie les intérêts du prêt consenti en vertu du Programme de prêts et bourses. Ce prêt est garanti par le gouvernement contre le défaut de paiement. Une fois que l'emprunteuse ou l'emprunteur a terminé ses études, les intérêts courus sur le prêt deviennent alors à sa charge. Toutefois, la personne n'est pas obligée de les prendre en charge immédiatement. En effet, pendant la période de six mois qui suit la fin de ses études, les intérêts peuvent être capitalisés, c'est-à-dire ajoutés à la dette d'études. Après ce délai, la personne doit consolider son prêt auprès de son établissement financier, avec qui elle doit convenir du montant mensuel à verser (capital et intérêts) et de la période de remboursement. Mentionnons qu'environ neuf emprunteuses et emprunteurs sur dix rembourseront leur prêt à leur établissement financier et qu'environ le tiers d'entre eux le feront en un seul versement.

Les 73 544 bénéficiaires qui devaient commencer à rembourser leur prêt en 2016-2017 avaient une dette d'études moyenne de 11 044 \$ (tableau 1.9.1). À l'enseignement collégial subventionné et au secondaire, la majorité d'entre eux avaient une dette d'études inférieure à 10 000 \$. À l'enseignement universitaire, l'endettement moyen augmente selon le cycle d'études, passant de 13 155 \$ au 1^{er} cycle à 25 664 \$ au 3^e cycle.

Tableau 1.9.1 : Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge le remboursement de leur prêt, selon le montant de la dette d'études et le type d'établissement d'enseignement, 2016-2017

Dette d'études	Secondaire	Collégial			Universitaire			Total
	Formation professionnelle	Formation préuniversitaire – programmes subventionnés	Formation technique – programmes subventionnés	Formation technique – programmes non subventionnés	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle	
De 1 \$ à 5 000 \$	9 688	2 253	3 397	219	3 637	796	49	20 039
De 5 001 \$ à 10 000 \$	7 051	1 318	4 458	440	5 646	1 923	119	20 955
De 10 001 \$ à 15 000 \$	2 983	388	3 140	583	4 879	1 941	133	14 047
De 15 001 \$ à 30 000 \$	1 988	132	2 805	704	6 524	3 245	409	15 807
30 001 \$ et plus	153	—	211	61	1 055	862	354	2 696
Total des emprunteuses et des emprunteurs	21 863	4 091	14 011	2 007	21 741	8 767	1 064	73 544
Montant moyen de la dette d'études	7 329	5 581	10 345	13 682	13 155	16 359	25 664	11 044

Les établissements financiers accordent les prêts aux étudiants. Ceux-ci font affaire avec l'un des établissements financiers participant au Programme de prêts et bourses. La Fédération des caisses Desjardins du Québec détient plus de la moitié des prêts garantis par le gouvernement pour un montant total de plus de 2,3 milliards de dollars. Viennent ensuite la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Laurentienne, avec respectivement 18,9 %, 12,7 %, 9,7 % et 2,8 % des prêts. Les autres banques combinées détiennent moins de 1,0 % de l'ensemble des prêts (tableau 1.9.2).

Tableau 1.9.2 : Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts selon l'établissement financier, 31 mars 2017

Établissement financier ¹	Prêts négociés	
	%	Montant
Fédération des caisses Desjardins du Québec	55,8 %	2 393,4 M\$
Banque Royale du Canada	18,9 %	810,5 M\$
Banque Nationale du Canada	12,7 %	546,5 M\$
Banque de Montréal	9,7 %	415,9 M\$
Banque Laurentienne	2,8 %	121,2 M\$
Banque canadienne impériale de commerce (CIBC)	0,0 %	0,7 M\$
Banque Toronto-Dominion (TD)	0,0 %	1,5 M\$
Banque Scotia	0,0 %	0,4 M\$
Banque HSBC Canada	0,0 %	0,0 M\$
Total	100,0 %	4 290,1 M\$

1. Les établissements financiers suivants ne participent plus au Programme de prêts et bourses : CIBC, Banque TD, Banque Scotia et Banque HSBC Canada.

Le tableau 1.9.3 indique que le montant total des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie les intérêts a connu une augmentation au cours des cinq dernières années. Le montant total de ces prêts est également en hausse, tout comme le montant total des prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts.

Tableau 1.9.3 : Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 2012-2013 à 2016-2017¹

Montant des prêts garantis par le gouvernement	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts	1 856,9 M\$	1 936,0 M\$	1 991,0 M\$	2 036,5 M\$	2 043,1 M\$
Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts ²	1,2 M\$	0,9 M\$	0,7 M\$	0,5 M\$	0,4 M\$
Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts	1 900,1 M\$	1 968,9 M\$	2 108,3 M\$	2 196,1 M\$	2 246,6 M\$
Montant total des prêts garantis	3 758,2 M\$	3 905,8 M\$	4 100,0 M\$	4 233,1 M\$	4 290,1 M\$
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement	39,7 M\$	42,6 M\$	45,4 M\$	41,7 M\$	42,8 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

2. Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, suspendu en 2003-2004.

Si la personne qui a contracté un prêt ne conclut pas d'entente de remboursement avec son établissement financier ou encore si elle ne respecte pas les dispositions de l'entente conclue, l'établissement financier peut faire une réclamation au gouvernement en vertu de la garantie gouvernementale contre le défaut de paiement des prêts pour études. Lorsque le gouvernement accepte cette réclamation, il devient le créancier du débiteur concerné. Il doit alors recouvrer les sommes qui lui sont dues.

Après avoir diminué entre 2011-2012 et 2013-2014, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a racheté les prêts et les intérêts (« Nombre de réclamations remboursées » dans le tableau 1.9.4) a connu une augmentation en 2014-2015. En 2015-2016, ce nombre a diminué légèrement pour atteindre 8 219 personnes, pour augmenter à 10 080 en 2016-2017 (tableau 1.9.4). Quant au montant moyen remboursé, il a légèrement diminué depuis 2012-2013 pour atteindre 8 792 \$ en 2014-2015 et augmenté légèrement en 2016-2017 pour atteindre 8 854\$.

Quant au recouvrement des prêts directement par le gouvernement, les données recueillies révèlent que les montants recouvrés ont légèrement diminués depuis 2012-2013. Cependant, de 2013-2014 à 2015-2016, les montants recouvrés sont supérieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers. C'est en 2016-2017 que les montants recouvrés sont inférieurs aux montants de prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers.

Tableau 1.9.4 : Évolution des remboursements de prêts aux établissements financiers et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 2012-2013 à 2016-2017¹

	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre de réclamations reçues des établissements financiers	10 813	10 141	10 707	11 878	10 823
Nombre de réclamations remboursées	8 422	7 979	8 758	8 219	10 080
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet d'une recommandation de remboursement	1 390	1 439	1 399	1 611	1 635
Prêts et intérêts remboursés aux établissements financiers	82,7M\$	74,6 M\$	77,0 M\$	73,4 M\$	89,2 M\$
Montant moyen remboursé	9 820 \$	9 156 \$	8 792 \$	8 932 \$	8 854 \$
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	82,1 M\$	82,0 M\$	78,7 M\$	75,6 M\$	70,8 M\$

1. Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).

Chapitre 2 : Autres programmes d'aide financière

Le présent chapitre traite des autres programmes d'aide aux études administrés par l'Aide financière aux études³. Leur description est suivie d'un tableau qui fait état de l'évolution du nombre de bénéficiaires et des montants d'aide financière propres à chacun des programmes pour les cinq dernières années.

2.1 Programme d'allocation pour des besoins particuliers

Le Programme d'allocation pour des besoins particuliers s'adresse aux étudiantes et aux étudiants atteints d'une déficience fonctionnelle majeure ou d'une autre déficience reconnue. Il vise à compenser les effets de cette déficience en leur offrant des allocations leur permettant d'avoir accès à différentes formes de soutien nécessaires à la poursuite de leurs études dans un établissement d'enseignement (services spécialisés, transport ou allocation de logement), ou à la maison (ressources matérielles), le cas échéant. Ce programme est accessible à partir de l'éducation préscolaire jusqu'à l'enseignement universitaire. Toutefois, les formes de soutien varient selon l'ordre d'enseignement et le réseau auxquels appartient la personne. Les allocations sont versées sous forme de bourses.

2.2 Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales

Le Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales permet à des étudiantes et à des étudiants d'obtenir un soutien financier pour subvenir à leurs besoins de base lorsqu'ils doivent consacrer à une association étudiante nationale une partie du temps normalement réservé à leurs études.

2.3 Programme études-travail

Le Programme études-travail subventionne des emplois à temps partiel dans le but de permettre à des étudiantes et à des étudiants admissibles au Programme de prêts et bourses qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles de poursuivre leurs études. Le Programme études-travail est financé à parts égales par le Ministère et l'établissement d'enseignement participant. Le Ministère peut allouer jusqu'à 2 millions de dollars aux universités et jusqu'à 1 million de dollars aux cégeps et aux collèges privés.

2.4 Programme de prêts pour les études à temps partiel

Le Programme de prêts pour les études à temps partiel permet à des étudiantes et à des étudiants qui suivent deux ou trois cours à la formation professionnelle ou à l'enseignement collégial ou universitaire de recevoir un prêt pour assumer leurs frais scolaires et les frais de garde de leurs enfants, le cas échéant.

³ Les programmes Explore et Odyssée ne sont plus présentés, puisqu'ils ne sont plus sous la responsabilité de l'Aide financière aux études.

2.5 Programme de remise de dette

Le Programme de remise de dette vise à réduire de 15 % la dette d'études des personnes remplissant les conditions d'admission. Celles-ci doivent notamment avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir reçu une bourse chaque année dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

2.6 Programme de remboursement différé

Le Programme de remboursement différé est destiné aux ex-étudiantes et aux ex-étudiants qui se trouvent dans une situation financière précaire. Certaines personnes peuvent éprouver de la difficulté à rembourser la dette d'études qu'elles ont contractée dans le cadre du Programme de prêts et bourses ou du Programme de prêts pour les études à temps partiel. Le gouvernement assume alors le paiement des intérêts sur leurs prêts pour une durée maximale de dix périodes de six mois, et ce, dans les dix ans qui suivent la fin de la période d'exemption partielle. Il permet ainsi à ces personnes de reporter de quelques mois le remboursement de leur dette sans accumuler d'intérêts pendant cette période. Rappelons que le nombre de périodes de six mois a été porté à dix en 2013-2014. Auparavant, ce nombre était de quatre.

2.7 Évolution des autres programmes d'aide financière

Le tableau 2.7.1 présente l'évolution, au cours des cinq dernières années, du nombre de bénéficiaires et de l'aide accordée en vertu des autres programmes d'aide financière décrits dans ce chapitre.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers : Le montant total attribué sous forme de bourse en 2016-2017 était de 8,6 millions de dollars. Ce montant correspondait à une bourse moyenne de 9 397,2 \$ pour 920 étudiantes et étudiants. La diminution du nombre de bénéficiaires et du montant total alloué en 2015-2016 s'explique par le transfert aux établissements d'enseignements collégial publics et privés subventionnés ainsi qu'aux établissements d'enseignements universitaires de la responsabilité d'offrir certaines formes de soutien (services spécialisés et ressources matérielles).

Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales : En 2016-2017, 5 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce programme. Ils ont reçu en moyenne 2 986 \$, pour une aide totale de moins de 0,1 million de dollars.

Programme études-travail : En 2016-2017, le Ministère a alloué 1,9 million de dollars aux établissements universitaires pour 2 022 bénéficiaires participant au Programme études-travail. À l'enseignement collégial, 0,8 million de dollars alloués par le Ministère ont permis à 2 887 étudiantes et étudiants de bénéficier du Programme. Au total, 6,6 millions de dollars ont été distribués dans le cadre de celui-ci, y compris la partie versée par les établissements d'enseignement.

Programme de prêts pour les études à temps partiel : En 2016-2017, le Programme de prêts pour les études à temps partiel a permis à 3 080 personnes de bénéficier d'un prêt moyen de 1 565 \$. Le nombre de bénéficiaires et les montants d'aide financière relatifs à ce programme ont connu une légère croissance depuis 2010-2011, sauf pour le montant d'aide qui a diminué quelque peu entre 2013-2014 et 2014-2015.

Programme de remise de dette : Le Programme de remise de dette est relativement stable, bien que le nombre de bénéficiaires en 2016-2017 (1 401) soit le plus élevé des 5 dernières années. En moyenne, ces personnes ont vu leur dette d'études diminuer de 1 701 \$ en vertu de ce programme.

Programme de remboursement différé : Au total, 20 246 personnes ont bénéficié du Programme de remboursement différé en 2016-2017. La charge des intérêts assumés par le gouvernement était en moyenne de 336 \$ par personne, pour un coût total de 6,8 millions de dollars. Puisque le nombre de périodes d'admissibilité de six mois est passé de quatre à dix en 2013-2014, les comparaisons avec les années antérieures doivent être faites avec prudence. La faiblesse des taux d'intérêt en vigueur est également un facteur important du montant total associé au programme.

Tableau 2.7.1 : Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 2012-2013 à 2016-2017

		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Programme d'allocation pour des besoins particuliers	Nombre de bénéficiaires	3 530	4 393	4 758	881	920
	Montant moyen	3 776 \$	3 751 \$	3 631 \$	8 900 \$	9 397,2 \$
	Montant total	13,3 M\$	16,5 M\$	17,3 M\$	7,8 M\$	8,6 M\$
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes nationales	Nombre de bénéficiaires	19	19	0	0	5
	Montant moyen	5 141 \$	7 379 \$	—	—	2 986 \$
	Montant total	0,1 M\$	0,1 M\$	—	—	0,0 M\$
Programme études-travail¹	Nombre de bénéficiaires	5 410	5 021	5 340	5 373	5 001
	Montant moyen	1 119 \$	1 425 \$	1 317 \$	1 133 \$	1 316 \$
	Montant total	6,0 M\$	7,2 M\$	7,0 M\$	6,1 M\$	6,6 M\$
Programme de prêts pour les études à temps partiel	Nombre de bénéficiaires	3 087	3 122	3 056	3 048	3 080
	Montant moyen	1 593 \$	1 518 \$	1 544 \$	1 594 \$	1 565 \$
	Montant total	4,9 M\$	4,7 M\$	4,7 M\$	4,8 M\$	4,8 M\$
Programme de remise de dette²	Nombre de bénéficiaires	828	807	1 007	1 019	1 401
	Montant moyen	1 623 \$	1 611 \$	1 697 \$	1 760 \$	1 701 \$
	Montant total	1,3 M\$	1,3 M\$	1,7 M\$	1,8 M\$	2,4 M\$
Programme de remboursement différé²	Nombre de bénéficiaires	12 924	14 632	17 428	19 234	20 246
	Montant moyen	278 \$	287 \$	322 \$	325 \$	336 \$
	Montant total	3,6 M\$	4,2 M\$	5,6 M\$	6,2 M\$	6,8 M\$

¹ Les montants comprennent la partie versée par les établissements d'enseignement.² Données correspondant à une année financière (du 1^{er} avril au 31 mars).



AFE.GOUV.QC.CA